



Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest

**RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LEADERSHIP ET DE NEGOCIATION DES
RESPONSABLES DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU ROPPA**

Les négociations agricoles à l'OMC : mécanismes et pièges

11 avril 2007

Jacques Berthelot, Solidarité

Ce texte est la reproduction, sans la plupart des graphiques, d'une présentation powerpoint également disponible sur le site internet de Solidarité

(<http://solidarite.asso.fr/home/textes2007.htm>)

Les nombreux tableaux et graphiques de ce document ne peuvent être lus qu'en mode page.

Plan

Introduction : généralités sur l'OMC

I – Origine et justifications de la libéralisation des politiques agricoles

II – Analyse de l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC

III – La stratégie des principaux groupes de pays Membres de l'OMC

IV – Les négociations du Doha Round en panne depuis l'Accord-Cadre du 31 juillet 2004

V – Les mécanismes à l'oeuvre au delà des subventions du Nord : le rôle des prix et de la gestion de l'offre

Introduction : généralités sur l'OMC

Du GATT à l'OMC

Vers la fin de la guerre 39-45, qui avait fait 50 millions de morts sur les 5 continents, les Alliés se sont retrouvés à Bretton Woods (Nord-Est des Etats-Unis, EU) pour poser les bases d'institutions de régulation des relations économiques internationales, persuadés que ce conflit avait été largement causé par les replis protectionnistes des divers pays occidentaux dans les années 1930 pour faire face à la forte hausse du chômage ayant suivi la grande crise déclenchée en 1929 suite au krach boursier de Wall Street.

Ils ont alors créé le FMI pour prêter des devises aux pays ne pouvant plus importer, la Banque mondiale (BM) pour financer la reconstruction des pays ayant souffert de la guerre puis les pays en développement (PED), mais ne se sont pas mis d'accord pour créer une Organisation internationale du commerce (OIC).

Après une réunion préparatoire de 23 pays en octobre 1947 à Genève, une conférence internationale a réuni à Cuba plus de 50 pays de novembre 1947 à mars 1948 qui ont signé la Charte de la Havane créant l'OIC.

Mais le Congrès des Etats-Unis (EU) a refusé de la ratifier, car elle prévoyait une coordination de mécanismes d'intervention sur les prix des matières premières qui auraient empêché "le libre jeu des forces du marché", et les autres pays ne l'ont donc pas ratifiée non plus. Mais les 23 pays qui avaient signé le chapitre 4 de la Charte sur un "Accord général sur les droits de douane et le commerce" (GATT en anglais), y compris des PED comme l'Inde et le Brésil, sont devenues "parties contractantes" de cet accord intergouvernemental, sans la valeur contraignante d'un traité.

Le GATT contient les principes pour aller vers le libre-échange, en réduisant progressivement les droits de douane, au cours de cycles de négociation périodiques (les "rounds") et en gérant les conflits commerciaux nés entre les parties contractantes. Il y a eu 8 rounds avant le Doha Round lancé en novembre 2001.

C'est à l'issue des négociations de l'Uruguay Round (1986-1993) qu'a été créée l'OMC (Organisation mondiale du commerce) le 15 avril 2004 à Marrakech pour coordonner les échanges de marchandises et de services et juger les différends commerciaux entre ses Etats membres (125 à Marrakech, 150 aujourd'hui et les négociations sont menées avec 30 de plus).

Les objectifs affichés de l'OMC

Selon le préambule de l'Accord créant l'OMC, le développement durable planétaire nécessite la croissance des échanges de biens et services par "*la réduction substantielle des droits de douane et autres barrières aux échanges*".

Pourquoi? Parce qu'est posé le prémisses ou "consensus de Washington" que les barrières aux échanges empêchent la maximisation de la croissance mondiale, du "bien-être" mondial, quand tous les pays peuvent mettre en oeuvre leurs "*avantages comparatifs*".

La libéralisation commerciale est censée accroître le bien-être mondial

On affirme que le "*surplus des consommateurs*" est alors maximisé – ils sont censés bénéficier de prix mondiaux inférieurs aux prix intérieurs – et il est supérieur à la somme des

pertes du *surplus des producteurs* – leurs prix baissent compte tenu des importations à bas prix – et du *surplus du gouvernement*, consécutif à la baisse des droits de douane.

Mais on verra que la baisse des prix agricoles n'est pas répercutée sur les consommateurs.

Le processus de prise de décision à l'OMC

En dépit de la règle théorique 1 Membre=1 voix, la généralisation du processus de prise de décision par *consensus* a en fait donné les pouvoirs d'orientation à la QUAD: Etats-Unis (EU), Union européenne (UE), Japon, Canada.

Depuis Cancun, la QUAD est devenu le G-4 où le Brésil et l'Inde ont remplacé le Japon et le Canada.

Lors des Cycles (Rounds) de négociations commerciales, les décisions ont été préparées dans des réunions restreintes à 20-30 Membres, appelées "mini-ministérielles" en dehors des conférences ministérielles et "chambres vertes" lors de celles-ci, excluant de fait les Membres moins développés.

I – Origine et justifications de la libéralisation des politiques agricoles

Jusqu'en 1995 – entrée en vigueur de l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC –, la politique des prix et marchés agricoles restait une affaire nationale, car le GATT créé en 1947 pour libéraliser les échanges de marchandises admettait des exceptions pour l'agriculture, notamment le droit d'imposer des restrictions quantitatives à l'importation – ce qui était positif – mais aussi de subventionner les exportations, ce qui ne l'était pas!

Tant que la protection de l'agriculture répondait aux intérêts des EU, les organisations internationales (OCDE, BM, FMI, GATT) et la théorie économique orthodoxe s'en accommodaient au nom de la spécificité de l'agriculture.

Au milieu des années 80 les intérêts des EU, dont les exportations agricoles avaient fondu (\$ trop fort), convergent avec ceux de l'UE pour que l'Uruguay Round (UR) fasse entrer dans le GATT l'agriculture (pour EU) et les services liés aux échanges (pour l'UE).

La libéralisation des politiques agricoles s'est faite sous la pression des firmes agroalimentaires (de transformation et de la grande distribution), avec pour objectif principal la baisse continue des prix des produits agricoles qui constituent leurs matières premières.

La priorité a été donnée à la baisse des prix des aliments du bétail (COP: céréales, oléagineux et protéagineux) afin de réduire le coût de production des produits animaux (viandes, œufs, lait).

Les organisations internationales et les économistes libéraux vont alors accentuer leur propagande sur les bienfaits du libre échange agricole en prédisant une forte hausse des prix agricoles mondiaux au point qu'une Décision a été adoptée à Marrakech le 15 avril 1994 prévoyant l'obligation pour les pays développés de compenser ces hausses attendues de prix pour les PED importateurs nets de produits agricoles.

La libéralisation accrue des échanges agricoles a été une calamité pour les exploitants familiaux du monde entier car les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres et les marchés agricoles ne s'autorégulent pas.

Face à une demande stable à court terme, la production fluctue selon les aléas du climat, et encore plus les prix et revenus agricoles et les prix à la consommation. Tous les pays depuis les Pharaons ont donc eu des politiques agricoles pour réguler l'offre à l'importation et par une politique de stockage.

Les firmes agroalimentaires ont été très habiles, ne se mettant pas en avant et argumentant que cela profiterait avant tout aux consommateurs.

Les prix agricoles se sont effondrés mais ces baisses n'ont pas été répercutées sur les prix aux consommateurs et ont continué à monter, du moins dans les pays développés, et les profits des firmes agroalimentaires ont augmenté fortement

Alors que les prix du café et du cacao étaient au plus bas en 2001-03, Nestlé, 1ère firme agroalimentaire mondiale, a eu une rentabilité nette de 21% en 2000 et 2001, 22% en 2002, 17% en 2003, 17,4% en 2004 et 18% en 2005 sur ses fonds propres qui ont doublé de 19,9 à 40 Md\$.

Kraft Foods, 2ème firme agroalimentaire mondiale, a eu une rentabilité nette de 13,1% en 2002 pour ses 25,8 Md\$ de fonds propres (FP) même si elle a baissé à 8,9% en 2005 sur ses 29,6 Md\$ de FP.

La libéralisation agricole plus précoce et plus forte imposée aux PED depuis les années 80 98% des agriculteurs sont en 2005 dans les PED.

Dans les PED la libéralisation agricole a été imposée dès les années 80 par les politiques d'ajustement structurel (PAS) du FMI et de la BM pour accroître la compétitivité de leurs produits afin de rembourser les dettes extérieures en exportant plus et important moins : baisse de la protection à l'importation, des subventions agricoles et aux consommateurs, dévaluation, privatisation des offices de commercialisation et des filières...

Le matraquage quasi-religieux sur la libéralisation agricole : FMI et Banque mondiale
Le dogme : si la libéralisation agricole n'a pas tenu toutes les promesses faites à la signature de l'OMC en 1994 – notamment la forte remontée des prix agricoles mondiaux –, c'est parce qu'elle n'a pas été suffisante et il faut donc la mener vite à terme.

Les grands-prêtres : la BM et le FMI dominent de plus en plus l'OMC, ayant une réunion annuelle du Conseil général sur la politique de "cohérence" de l'OMC, et sont observateurs pouvant intervenir dans toutes les Commissions de l'OMC, notamment celle sur l'agriculture.

La BM a déclaré le 15-11-2004 à la Commission agricole de l'OMC : "*Le concept de sécurité alimentaire a été utilisé dans les négociations...pour suggérer que les pays en développement devraient être autorisés à maintenir des barrières élevées sur les importations de produits alimentaires...sous la rubrique de "produits spéciaux". Ce type de politique n'aurait que des avantages très limités à court terme pour les agriculteurs et serait contre-productive pour l'objectif à long terme de sécurité alimentaire structurelle*"

La libéralisation agricole plus précoce et plus forte imposée aux PED depuis les années 80

Alors que l'Accord sur l'agriculture (AsA) avait été négocié pratiquement entre l'UE et les EU en fonction de leurs intérêts, les PED ont dû le signer alors qu'ils n'en voulaient pas.

En effet les négociations de l'OMC se terminent par la nécessité de signer tous les Accords (règle de "l'engagement unique") ou de se retirer de l'OMC ce qui est quasi-impossible car elle régit tous les échanges internationaux de biens et services.

En outre c'est une exigence des pays développés et du couple BM-FMI.

L'imposition par l'UE et les EU d'accords bilatéraux complémentaires à ceux de l'OMC

L'UE et les EU ont négocié depuis 1995 de nombreux Accords bilatéraux de libre-échange avec les PED. En particulier les APE (Accords de partenariat économique) programmés par l'Accord de Cotonou (2000) pour le 1er janvier 2008 avec les pays ACP (voir second fichier).

Afin de passer pour un Membre exemplaire de l'OMC, l'UE a adopté la Décision "Tout sauf les armes" en 2001 pour les PMA, mais l'incitation à exporter plus qu'à protéger leur marché intérieur aurait des effets pervers.

Le désarroi de la plupart des agriculteurs du monde montre qu'il ne s'agit pas d'un conflit Nord-Sud

Pour les organisations paysannes de la Via Campesina, la libéralisation agricole promue par l'OMC, la BM et le FMI n'oppose pas les agriculteurs du Nord et du Sud mais des politiques agricoles et des systèmes de production agricole conçus dans l'intérêt exclusif des firmes agroalimentaires et une minorité de gros producteurs mais qui élimine les agriculteurs les plus faibles, ceux du Sud étant les plus exposés et les plus nombreux.

II – Analyse de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC

- 1) La mythologie des boîtes à l'OMC
- 2) Cette typologie des boîtes est une mystification théorique et une escroquerie politique majeure
- 3) L'absence de contrôle par l'OMC a permis à l'UE et aux EU de tricher massivement
- 4) La boîte bleue et le Schéma de paiement unique de l'UE sont couplés et dans la boîte orange

1) La mythologie des boîtes à l'OMC

- a) La distinction entre soutien et subvention
- b) Les indicateurs de soutien agricole de l'OCDE
- c) Le soutien couplé ou ayant des effets de distorsion des échanges
- d) La hiérarchie des boîtes à l'OMC
- e) Réductions du soutien selon les catégories de Membres

a) La distinction entre soutien et subvention

Si toute subvention – c'est-à-dire une dépense publique financée par les contribuables – est un soutien, la réciproque n'est pas vraie : soutien est un terme plus large que subvention car il englobe "*le soutien du prix du marché*", d'abord par la protection à l'importation qui accroît l'écart entre prix intérieur et prix mondial mais aussi par d'autres mesures limitant la production mise sur le marché intérieur :

- subventions à l'exportation
- prix d'intervention avec stockage public

- gel des terres
- aide alimentaire extérieure et intérieure
- aide au stockage privé.

b) Les indicateurs de soutien de l'OCDE

Puisque l'OCDE, principal "machine à penser" des pays occidentaux et promotrice du libre-échange, estime que les consommateurs sont en droit de payer leur alimentation au prix mondial et que la protection à l'importation les en empêche, ils souffrent d'un *surplus du consommateur* négatif, mesuré par l'écart entre prix intérieur et prix mondial, considéré comme une *distorsion* des échanges et comme un "*transfert des consommateurs aux producteurs*", assimilé à une *subvention* des consommateurs aux producteurs.

Pour l'OCDE, *l'estimation du soutien total* (EST) aux agriculteurs des pays occidentaux a été de 330 Md\$ en moyenne de 2001 à 2003, soit près d'1 Md\$ par jour, mais la réalité n'est que de 186 Md\$ puisque le *soutien des prix du marché* (écart entre prix intérieur et prix mondial) a été de 148 Md\$.

L'EST est égal à l'ESSG (*estimation du soutien aux services d'intérêt général*), regroupant les subventions collectives en nature et l'ESP.

L'ESP (*estimation du soutien au producteur*) a été de 241 Md\$ de 2001 à 2003, mais en déduisant les 148 Md\$ du *soutien des prix du marché*, la réalité se limite à 94 Md\$.

L'idée que les consommateurs seraient privés du droit de payer leur nourriture au prix mondial est d'autant moins fondée que :

- 1) Ce prix mondial est un prix de dumping, inférieur au coût de production de tous les pays;
- 2) La baisse des prix mondiaux est rarement et faiblement répercutée sur les consommateurs;
- 3) La baisse des prix agricoles intérieurs l'est encore moins, comme on l'a vu dans l'UE et aux EU, où les agriculteurs vendent très peu directement aux consommateurs mais aux firmes agroalimentaires qui augmentent leurs marges.

c) Soutien couplé ou "ayant des effets de distorsion des échanges"

Pour les partisans de la libéralisation des échanges, tout soutien lié au niveau du prix ou de la production de l'année en cours est couplé (sous-entendu au prix ou à la production).

Les soutiens couplés regroupent donc :

- 1) Les soutiens à la frontière : protection à l'importation et subvention à l'exportation;
- 2) Les soutiens internes couplés : prix administrés (ou prix d'intervention) déclenchant des achats publics et un stockage public; subventions liées à la production ou aux prix (ex: LDP des USA) et subventions aux intrants et investissements.

d) La hiérarchie des boîtes de l'OMC

Hiérarchie des soutiens selon leur degré "distorsif des échanges" ou *couplé* à la production ou au prix de l'année en cours.

- 1) *boîte rouge* : soutiens à la frontière couplés
 - droits de douane à l'importation
 - subventions à l'exportation
- 2) *boîte orange* : soutiens internes *couplés* (aux prix ou à la production)
- 3) *boîte bleue* : subventions internes *découplées*

- 4) *boîte verte* : subventions internes totalement *découplées*
5) *boîte en or* ignorée de l'OMC : subventions non agricoles

Boîte rouge des soutiens interdits et à la frontière

- 1) Soutiens interdits : protection à l'importation autres que par des droits de douane: quotas, prélèvements variables...
2) Soutiens couplés à la frontière (certains les placent dans la boîte orange) :
- protection à l'importation
- subventions à l'exportation

Boîte orange des soutiens couplés internes

- 1) Soutiens spécifiques par produit :
- soutiens des prix du marché liés à des prix administrés : ils n'ont aucun sens!
- subventions à la production ou au prix
2) Subventions autres que par produit:
subventions aux intrants: aliments du bétail, crédit, assurances, irrigation ou à l'investissement des agriculteurs ou des industries agroalimentaires
3) *de minimis* : tant que les soutiens restent inférieurs à 5% de la valeur de la production (10% pour PED), ils ne sont pas comptés dans les MGS par produit et autre que par produit.

Pourquoi les soutiens des prix du marché liés à des prix administrés n'ont aucun sens

Les soutiens des prix du marché spécifiques par produit liés à des prix administrés tels que les prix d'intervention dans l'UE représentent 95% de sa MGS totale, mais n'auraient aucun impact sur les prix intérieurs sans coexister avec des mesures de soutien des prix bien plus déterminantes telles que la protection à l'importation, les subventions à l'exportation, les quotas de production, le gel des terres, l'aide alimentaire extérieure et intérieure.

La MGS spécifique par produit liée à un prix administré (ou prix d'intervention) est calculée comme la différence entre le prix administré actuel et le prix mondial de référence de la période de base 1986-88, multipliée par le volume de production actuelle. Tant que ce prix administré ne change pas la MGS non plus donc, bien que le soutien des prix change puisque le prix mondial change.

La MGS liée aux prix administrés est donc un thermomètre qui ne varie pas avec la température.

Le 1er juillet 2002 l'UE a éliminé le prix d'intervention de la viande bovine (VB), ce qui a éliminé la MGS VB de 9,7 Md€ réduisant la MGS totale de 30%, sans que le prix du marché ni le revenu des éleveurs ne baissent car la réforme PAC 1999 a augmenté fortement les aides directes.

Et, comme il n'y a plus de MGS VB, donc qu'elle est inférieure à 5% de la valeur de la production de VB, cela a ouvert un soutien *de minimis* de 1,021 Md€ Donc ce qui est présenté comme une baisse de soutien couplé est une hausse!

Boîte bleue des subventions partiellement découplées

Subventions basées sur des programmes de limitation de la production :

- 1) Soit sur des superficies et rendements fixes
- 2) Soit effectués pour 85% ou moins du niveau de base de la production;
- 3) Soit sur des têtes de bétail fixes

Définition de la boîte bleue: AsA article 6.5

"a) Les versements directs au titre de programmes de limitation de la production ne seront pas soumis à l'engagement de réduire le soutien interne si :

- i) ces versements sont fondés sur une superficie et des rendements fixes; ou
- ii) ces versements sont effectués pour 85 pour cent ou moins du niveau de base de la production; ou
- iii) les versements pour le bétail sont effectués pour un nombre de têtes fixe.

b) L'exemption de l'engagement de réduction des versements directs satisfaisant aux critères ci-dessus se traduira par l'exclusion de la valeur de ces versements directs dans le calcul, par un Membre, de sa MGS totale courante."

Boîte verte des subventions totalement découplées

Subventions censées sans effet sur la production ou le prix ou un effet minime :

- 1) Aides totalement découplées, sans que les agriculteurs aient à produire
- 2) Aides agri-environnementales
- 3) Aides aux agriculteurs des zones défavorisées
- 4) Aides pour des calamités agricoles...

Boîte en or ignorée par l'OMC : subventions non agricoles

Elle contient toutes les subventions non agricoles actuelles et passées :

- infrastructures de transport et de communication efficaces
- éducation générale et recherche
- santé et retraite des agriculteurs financées par la collectivité
- consommateurs riches payant de bons prix agroalimentaires, etc.

La compétitivité actuelle supérieure du Nord résulte plus des soutiens agricoles – y compris une forte protection à l'importation – et non agricoles du passé que des seules subventions agricoles actuelles.

Réductions des soutiens selon les Membres

	Pays développés (OCDE)	PED non PMA*
Subventions à l'exportation	-36% en valeur et -21% en volume en 6 ans (1995-00)	-24% en valeur et -14% en volume sur 10 ans (1995-04)
Accès au marché, DD	-36% en valeur en 6 ans	-24% en valeur en 10 ans
Baisse minimale par produit	-15%	-10%
" quota tarifaire minimum	5% de la consommation en 6 ans	4% de la consommation en 6 ans
Clause de sauvegarde spéciale (CSS)	Monopole de fait	Pas accès à la CSS car peu ont consolidé leurs DD par ligne tarifaire
Soutiens internes couplés	-20% en 6 ans	-13,3% en 10 ans

Si l'OMC n'a pas obligé les PMA à réduire leurs DD et soutiens agricoles internes, le FMI et la Banque mondiale les y ont contraints comme conditionnalité de leurs prêts d'ajustement structurel

Domination écrasante des pays occidentaux pour les divers soutiens agricoles

	Pays développés (OCDE)	PED non PMA*
Subventions à l'exportation	>90% du total mondial (essentiellement l'UE)	<10% du total mondial
% des échanges agricoles	70% en 2004 comme en 1995	30% en 2004 comme en 1995
Tous les soutiens internes	>90% du total mondial	<10% du total mondial
Subventions annuelles (hors soutien des prix du marché)	98,4 Md\$ (2002-04) de subventions individuelles + 61,6 Md\$ de subventions collectives (recherche, vulgarisation, infrastructures...)	Probablement négatives dans les PED les plus pauvres compte tenu des taxes à l'exportation
Transfert de l'UE de la boîte bleue (BB) à la nouvelle boîte verte (NBV)	BB : de 24 Md€ en 2004 à 6.5 Md€ en 2007 NBV : 30,7 Md€ en 2007 (UE-25) + 22 Md€ dans BV traditionnelle	
Boîte verte des EU	De 46 Md\$ en 1995 (dont 37,4 d'aide alimentaire intérieure, AAI) à 50,7 Md\$ en 2001 (dont 33 Md\$ en AAI)	
DD moyens appliqués	EU: 5%; UE: 17,9%**; Japon: 35,3%, Canada: 14,9%	Brésil: 11%; Inde: 59,6%, Chine: 25%; Mexique: 28,2%, Corée: 53,8%

** Le DD agricole moyen appliqué par l'UE est de 10,5% compte tenu des tarifs préférentiels et non de 17,9% selon l'OMC.

Cette typologie des boîtes est une mystification théorique et une escroquerie politique majeure

- La conception erronée – bien trop restrictive – de ce qu'est la protection, le protectionnisme
- La définition scandaleuse du dumping par le GATT
- Les précédents de l'Organe d'appel de l'OMC reconsidérant la définition du dumping du GATT
- Pourquoi la protection à l'importation est le soutien agricole le moins protectionniste
- La protection à l'importation des produits agricoles est d'autant plus forte que les pays sont plus industrialisés
- Droits de douane comparés de l'UE (NPF) et de l'UEMOA pour ses produits sensibles

a) La conception erronée – bien trop restrictive – de ce qu'est la protection, le protectionnisme

Pour les économistes, toute mesure des Pouvoirs publics qui accroît la compétitivité des produits nationaux relativement à celle des produits étrangers est une forme de protection.

b) La définition scandaleuse du dumping par le GATT et l'Accord sur l'agriculture (AsA)

Pour l'économiste et l'homme de la rue il y a dumping si on exporte à un prix inférieur au coût moyen de production

Pour le GATT et l'AsA, il n'y a pas de dumping si on exporte au même prix que celui pratiqué sur le marché intérieur, même s'il est inférieur au coût moyen de production

Exporter à un prix inférieur au coût de production n'est possible que dans les pays riches où les agriculteurs reçoivent des aides directes admises par l'OMC pour compléter les faibles prix.

Cela a été la principale raison des réformes de la PAC de 1992, 1999 et 2003 : abaisser par étapes les prix agricoles au niveau des prix mondiaux permettra d'exporter sans subventions à l'exportation (restitutions).

Cela a été aussi la principale raison des réformes du Farm Bill des EU de 1996 et 2002 : comme les prix mondiaux des grains (céréales, oléagineux, protéagineux) sont fonction des prix FOB des EU, réduire ceux-ci est le moyen de réduire ceux-là afin d'éliminer les concurrents des EU, incapables de compenser leurs agriculteurs par des subventions internes autorisées sans avoir à utiliser des subventions à l'exportation

c) Des précédents de l'Organe d'appel de l'OMC remettent en cause la définition du dumping du GATT

Dans l'affaire "Produits laitiers du Canada", l'Organe d'appel de l'OMC a jugé le 3 décembre 2001 que le dumping doit prendre en compte toutes les subventions internes aux produits exportés : *"La distinction entre les disciplines en matière de soutien interne et les disciplines en matière de subventions à l'exportation définies dans l'Accord sur l'agriculture serait également affaiblie si un Membre de l'OMC était habilité à utiliser le soutien interne, sans limite, pour soutenir les exportations de produits agricoles (par. 91)... Le potentiel qu'ont les Membres de l'OMC d'exporter leur production agricole est préservé, pour autant qu'aucune vente destinée à l'exportation effectuée par un producteur à un prix inférieur au coût de production total ne soit financée en vertu d'une mesure des pouvoirs publics"* (par. 92).

L'Organe d'appel de l'OMC a confirmé le 20-12-02 dans la même affaire : *"Si les mesures des pouvoirs publics qui soutiennent le marché intérieur pouvaient être appliquées pour subventionner les ventes à l'exportation, sans que soient respectés les engagements pris par les Membres pour limiter le niveau des subventions à l'exportation, la valeur de ces engagements serait compromise. L'article 9:1 c) tient compte de cette possibilité en plaçant, dans certaines circonstances, les mesures prises par les pouvoirs publics sur le marché intérieur dans le champ des disciplines relatives aux "subventions à l'exportation" de l'article 3:3"* (paragraphe 148).

Ce précédent a été confirmé dans les jugements de l'Organe d'appel sur le coton (03-03-05) et le sucre (28-04-05).

d) 3 autres types de dumping peuvent être invoqués

A côté du dumping normal de type commercial, on peut identifier 3 autres types de dumping qui réduisent aussi les prix des produits agricoles vendus sur le marché intérieur ou exportés. On peut aussi les placer dans 3 nouvelles boîtes.

La boîte brune du dumping social

Elle inclut la violation des droits humains et des 4 droits du travail fondamentaux sur : travail des enfants, travail forcé (notamment des prisonniers), droit syndical et de convention collective, et discrimination de genre au travail.

Le sujet du dumping social (et environnemental) est très sensible politiquement et les PED ont certaines bonnes raisons d'y dénoncer un moyen pour les pays développés de camoufler des intérêts protectionnistes. De plus ils ne respectent pas eux-mêmes leurs propres lois sociales, en particulier sur les ouvriers agricoles immigrés.

Si le respect des droits fondamentaux du travail est dans l'intérêt même des PED, leurs difficultés à les respecter, notamment pour le travail des enfants, tient aussi en partie à la paupérisation des agriculteurs liée aux bas prix agricoles résultant de l'AsA et du dumping du Nord.

La boîte violette du dumping environnemental

Ici aussi la surexploitation des sols des PED est liée à la paupérisation des agriculteurs suite aux bas prix agricoles empêchant d'utiliser des techniques améliorant la fertilité.

Pourtant, comme pour le dumping social, on doit différencier entre les PMA et les PED avancés comme le Brésil où l'exploitation de l'environnement et des travailleurs agricoles, y compris esclaves, ne tient pas à un manque de terres ou de capital mais à une forte inégalité dans leur répartition. Et la surexploitation sociale et écologique est plus le fait d'exploitations d'agribusiness et de FMN pour l'exportation.

Ici aussi le dumping écologique du Nord est supérieur, notamment pour l'effet de serre dont les PED souffriront le plus. Et les bas prix agricoles des EU découlent aussi d'un très bas prix du pétrole (3 fois moindre que dans l'UE) : les 4.5% de la population mondiale émettent 25% des GES.

La boîte blanche du dumping monétaire

Ici encore le dumping monétaire est d'abord le fait des EU, compte tenu de la position hégémonique du \$ autorisant ce pays à ne pas être pénalisé par la dépréciation du \$ car il peut emprunter en sa propre monnaie, en laquelle sont cotés la plupart des prix des matières premières, dont agricoles.

Si la dépréciation du \$ renforce aussi la compétitivité de nombreux PED dont la monnaie est arrimée au \$, dont la Chine, les EU ne sont pas bien placés pour le dénoncer.

D'un autre côté le fait que les pays ACP de la zone franc souffrent beaucoup de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du \$ est largement dû à la politique monétaire absurde de la Banque centrale européenne, seulement concernée par l'inflation sans se soucier de la perte de compétitivité des firmes de l'UE, et encore moins de celles de la zone franc (coton).

d) Pourquoi la protection à l'importation est le soutien agricole le moins protectionniste

"Le libre-échange n'est pas l'anti-protectionnisme, c'est le protectionnisme des puissants"
(Vandana Shiva, 1997)

La protection à l'importation est le seul soutien accessible aux pays pauvres, qui n'ont pas les moyens de subventionner de façon significative les agriculteurs, d'autant qu'ils sont généralement la majorité des actifs (les 2/3 en Afrique subsaharienne)

Tous les types de subventions, même celles de la *boîte verte* liées à la protection de l'environnement, réduisent le coût de production et ont un effet de dumping quand les produits bénéficiaires sont exportés.

Seuls les pays riches peuvent utiliser des subventions pour se protéger *des* importations sans avoir à utiliser des mesures spécifiques *à* l'importation : en compensant par des subventions autorisées (boîtes bleue+verte) la baisse des prix intérieurs jusqu'au niveau des prix mondiaux, les firmes agro-alimentaires n'ont plus besoin d'importer.

Ayant un budget très limité, les PED donnent la priorité aux soutiens couplés qui ont un effet plus direct sur la production et les prix.

Les soutiens couplés peuvent maintenir les prix intérieurs *au dessus* des prix mondiaux et n'impliquent pas que le pays exporte, mais les subventions bleues et vertes permettent d'abaisser les prix intérieurs *au dessous* du coût de production et ont un effet de dumping si les produits sont exportés.

Etant autorisées sans limites, les subventions découplées de la boîte verte sont même plus protectionnistes que les subventions à l'exportation, plus transparentes et autorisant des mesures antidumping ou la perception de droits compensateurs quand elles dépassent le plafond autorisé.

Même les subventions à l'exportation ne seraient pas un problème si chaque pays pouvait se protéger efficacement à l'importation.

e) La protection à l'importation des produits agricoles est d'autant plus forte que les pays sont plus industrialisés

- 1) L'exemple de l'Europe au 19^e siècle
- 2) L'exemple des pays émergents, notamment de la Corée du Sud jusqu'à présent, l'Inde jusqu'à la fin des années 90, le Brésil jusqu'au début des années 90.
- 3) L'exemple *a contrario* de l'Afrique noire où le PIB par tête a baissé de 16% de 1975 à 2000 et la production agricole par actif de 12% de 1980 à 2000.
- 4) La protection à l'importation reste très supérieure après l'AsA sur les produits alimentaires de base dans les pays occidentaux à celle des pays du Sud.
- 5) Le droit de douane moyen agricole appliqué des PMA (16%) est inférieur à celui de tous les PED.
- 6) Les pays occidentaux ont triché sur la conversion de leur protection en droits de douane ("tarification sale") et se sont réservés la Clause de sauvegarde spéciale de l'AsA.

f) Droits de douane comparés de l'UE (NPF) et de l'UEMOA pour ses produits sensibles
L'UEMOA considère comme produits sensibles, ouverts à la TCI (taxe conjoncturelle à l'importation): viande bovine, lait concentré, riz, farine de blé, huile végétale brute et raffinée, sucre.

Il est donc intéressant de comparer les niveaux actuels de DD perçus dans l'UE et l'UEMOA. La diapo suivante montre le DD moyen appliqué (taux NPF) par grand groupe de produits et la suivante par groupe plus restreint. En outre l'UE a des lignes tarifaires dépassant 100%: 14 pour la viande, 9 pour produits laitiers, 33 pour boissons et tabac et pour 15 autres lignes. Certains DD dépassent même 250% (3^e diapo suivante).

Comparaison du TEC de l'UEMOA et du tarif de l'UE

Tarif extérieur commun UEMOA en 2003*	UEMOA		UE	
	Nombre de lignes tarifaires	DD NPF moyens	DD NPF moyens EAV**	Ecart UE-UEMOA
1 - Animaux vivants	17	14	27	13
2 - Viandes et abats	52	20	36	16
4 - Lait et produits laitiers, œufs	27	17	67	50
5 - Autres produits d'origine animale	16	5	0	-5
6 - Plantes vivantes et fleurs	11	12	7	-5
7 - Légumes, plantes, racines et tubercules	54	19	14	-5
8 - Fruits comestibles	55	19	16	-3
10 - Céréales	16	6	38	32
11 - Produits de la minoterie, malt, amidon	34	12	37	25
12 - Graines et fruits oléagineux	44	5	4	-1
15 - Graisses et huiles animales et végétales	43	13	11	-2
16 - Préparations de viande et de poisson	11	20	24	4
17 - Sucres et sucreries	16	11	42	31
19 - Préparations à base de céréales	17	18	22	4
20 - Préparations de légumes, de fruits	44	20	25	5
21 - Préparations alimentaires diverses	16	5	13	-2
22 - Boissons, liquides alcooliques	22	20	8	-12
23 - Résidus des industries alimentaires	25	10	23	13
24 - Tabacs et cigarettes	9	12	20	8
33 - Huiles essentielles et résinoïdes	15	10	3	-7
35 - Matières albuminoïdes	10	9	9	0
Total alimentaires	554	15	22	7

Source: Jacques Gallezot (ROPPA 2006) d'après Baci (CEPII), BDI (OMC- Genève), MacMap (CEPII)

* Il s'agit du droit NPF (tous pays tiers) appliqué par l'UEMOA et généralisé à la CEDEAO pour 2008 (hors listes d'exceptions).

** Les EAV (équivalents ad-valorem) résultent de la conversion effectuée par l'UE dans le cadre de l'OMC en 2005. 47% des lignes tarifaires agricoles de l'UE sont des droits spécifiques simples ou ajoutés à des droits AV.

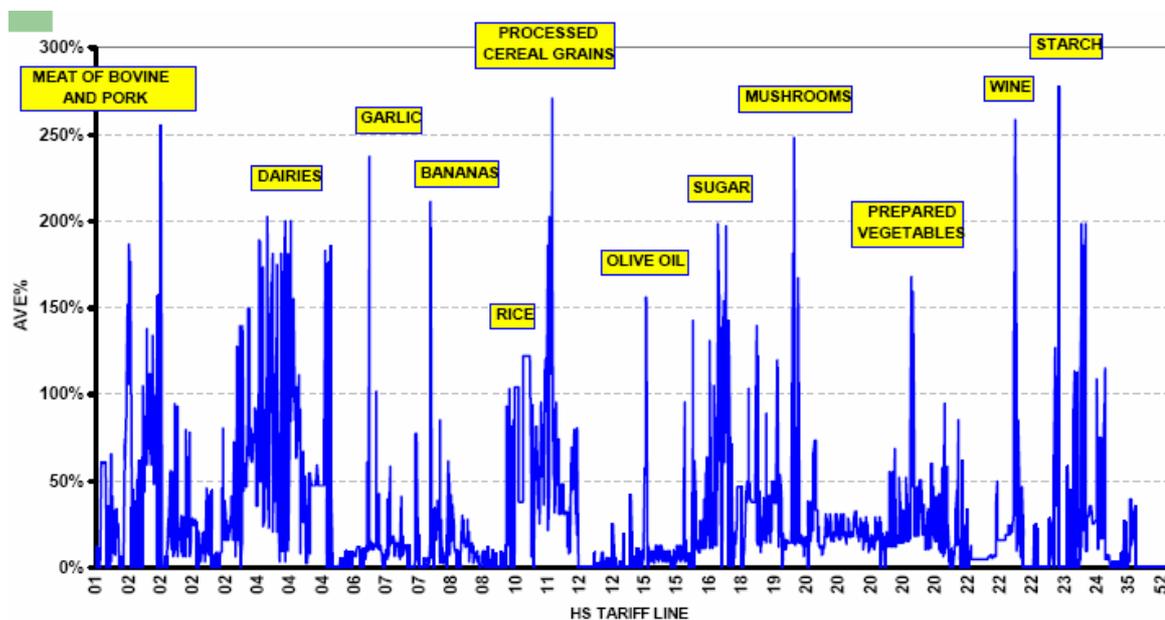
Droits de douane comparés de l'UE (NPF) et de l'UEMOA pour ses produits sensibles

Produit	Droits de douane de l'UE	TEC UEMOA (6)
Viande bovine	66% ad valorem (AV) (1)	20%
Lait écrémé en poudre	1188 €t soit environ 64% AV	5%
Lait concentré gras	1672 €t soit environ 67,5% AV (2)	20%
Riz	145€t soit environ 96,7% AV (3)	10%
Blé tendre qualité moyenne-basse	95 €t soit environ 95% AV (4)	5%
Farine de blé	172 €t soit environ 95% AV (5)	20%
Sucre raffiné	419 €t soit environ 165% AV	20%
Huile végétale raffinée	6,4% à 12,8% AV	20%

Sources: TARIC de l'UE au 08-04-2007 et TEC de l'UEMOA. (1) environ sur viande désossée fraîche et 100% sur viande désossée congelée (3041 €t + 12,8% AV); (2) à plus de 27% de matière grasse; (3) 145 €t sur le riz blanchi ou semi-blanchi, 65 €t sur le riz Basmati et le riz brun, 45 €t sur les brisures; pour les EU 65 €t ou 42,5 €t sous un plafond. Environ 1/3 du riz importé en 2005-06 a payé au moins 145 €t; (4) au-delà d'un contingent tarifaire de 2,982 millions de tonnes (taxé à 12% AV). (6) TEC : tarif extérieur commun. On ne tient pas compte des droits additionnels appliqués par certains Etats membres de l'UEMOA sur ces produits sensibles.

Bien que, compte tenu des DD préférentiels, le DD moyen agricole appliqué de l'UE soit de 10,4%, huile exclue (car importation à droits nuls des oléagineux depuis 1962 sous la pression des EU) les DD NPF (non préférentiels) y sont donc 3 à 9 fois supérieurs à ceux de l'UEMOA sur les produits alimentaires de base.

Répartition selon les chapitres HS des DD agricoles appliqués de l'UE



Attention! Les moyennes de DD agricoles appliqués par pays sont toutes piégées!

La comparaison des DD moyens agricoles appliqués par les PED et les pays développés, et plus généralement entre tous les pays, est fortement biaisée par le fait qu'elles ne prennent pas en compte les produits sensibles dont les DD prohibitifs ne donnent lieu à aucune importation.

Pour avoir un sens le DD agricole moyen appliqué devrait être pondéré en fonction du poids des différents produits dans la *consommation* agricole totale (principalement alimentaire) du pays et non selon la part des produits effectivement *importés*. Si cela n'est pas fait c'est aussi parce que les données nécessaires sur la consommation par ligne tarifaire ne sont pas disponibles, même dans l'UE et aux EU, mais elles ne le sont que par grande catégorie de produits. Par exemple l'UE a 175 lignes tarifaires pour les produits laitiers (8% de ses lignes tarifaires agricoles) et les EU 244 (14% de ses lignes tarifaires agricoles) mais les données sur la consommation des produits laitiers porte au plus sur 10 types de produits laitiers (beurre, lait complet, lait en poudre écrémé et non totalement écrémé, 2 ou 3 types de fromages, caséine...). Dans la mesure où ces produits sensibles peu importés (viandes, produits laitiers, céréales, sucre) constituent sans doute pas loin de la moitié de la consommation alimentaire des pays développés, alors leur DD moyen appliqué serait très supérieur aux niveaux affichés.

3) L'absence de contrôle par l'OMC permet à l'UE et aux EU de tricher massivement

- Les tricheries sur les intrants
- Les tricheries sur les investissements
- Les tricheries sur les subventions à l'exportation
- L'OMC ne vérifie pas la véracité des notifications de ses Membres

Les tricheries massives de l'UE et des EU sur les intrants

L'AsA affirme d'abord que les aides aux intrants sont couplées pour les pays développés (Art. 6.2) avant d'exempter les aides de la *boîte bleue* de réduction (Art. 6.5).

Article 6.2 : "les subventions aux intrants agricoles... disponibles pour les producteurs qui, dans les pays en développement... ont de faibles revenus... seront exemptées... de réduction du soutien interne qui leur serait autrement applicable", impliquant a contrario que les agriculteurs des pays développés ne sont pas exemptés. Or les aliments du bétail sont de loin le principal intrant aux EU et dans l'UE. Mais ni les EU ni l'UE (ni les autres Membres ni les ONG, mais l'OCDE si) ne les considèrent comme tels, et donc n'ont notifié aucune aide directe bleue (UE) ou verte (EU) à ce titre. Une raison de plus pour les notifier en BO.

Les tricheries massives de l'UE sur les subventions aux aliments du bétail

Environ 60% de la production de COP (céréales, oléagineux, protéagineux) de l'UE et des EU sont destinés à l'alimentation du bétail, donc sont des intrants des productions animales. La majorité de leurs aides directes aux COP sont donc *couplées* et astreintes à réduction mais ni l'UE ni les EU ne les notifient en boîte orange.

Ceci a représenté 68,6 Md'€ de sous-notification dans la boîte orange (MGS), près de la moitié des subventions du total de la boîte bleue de l'UE de 1995-96 à 2001-02 et 9,7 Md€ en moyenne sur la période 1995-00!

Sous-notification dans la boîte orange des aides de l'UE aux aliments du bétail de 1995 à 2001

En milliards d'€	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	Total 95/01
Aides de la boîte bleue aux COP*	15,648	17,193	16,191	15,978	15,128	16,825	18,144	115,110
" utilisés en aliments du bétail	8,880	9,127	10,058	10,553	10,205	9,633	10,173	68,631

Source: J. Bethelot, *Evaluation des soutiens agricoles internes de l'UE ayant des effets de distorsion des échanges*, Solidarité, 29-12-06

En fait les aides aux aliments du bétail ont été de 10,8 Md€ en moyenne sur 1995-00 en ajoutant d'autres aides: lait écrémé aux veaux, ensilage d'herbe, prime à l'herbe, ICHN.

La réforme de la PAC de juin 2003 qui a transféré 85% environ des aides COP de la *boîte bleue* dans la *boîte verte* du "paiement unique par exploitation" ne changera pas leur statut d'aides aux intrants, donc à placer dans la *boîte orange*, pour les COP continuant à servir d'aliment du bétail.

Les tricheries massives des EU sur les subventions aux aliments du bétail

En moyenne, de 2001 à 2005, 56,8% des céréales fourragères des EU (maïs, sorgho, orge, avoine), soit 158,8 Mt, ont été utilisées comme aliments du bétail aux EU + 8,8% du blé (4,8 Mt) + 83,8% des tourteaux de soja (149 Mt) + 155 Mt de foin. Ces aliments du bétail ont bénéficié en moyenne de 4,522 Md\$ dans la période 1995-00, 7,520 Md\$ de 1999 à 2001 et 4,486 Md\$ de 2001 à 2005.

Par conséquent une proportion identique des "paiements des contrats de flexibilité de production" (de 1996 à 2002) et des "paiements directs" depuis 2002 aurait dû être notifiée dans la *boîte orange* (dans la MGS spécifique des produits animaux ayant consommé des aliments du bétail) mais ils ont été notifiés en totalité dans la *boîte verte* !

Les tricheries massives de l'UE et des EU sur les autres subventions aux intrants

Subventions à l'irrigation :

- 1) Les USA ont notifié 300-380 M\$/an mais elles dépassent sûrement 2 Md\$.
- 2) L'UE n'en notifie aucune mais elles sont au moins de 1,2 Md€ (élevées en Espagne et Italie).

Subventions aux assurances agricoles :

- 1) Les USA les ont sous-notifié de 813 M\$ en moyenne par an de 1995 à 2001.

2) L'UE a notifié 21-102 M€an, mais elles sont au moins supérieures de 500 M€(Espagne, Italie).

Subventions sur intérêts du crédit agricole :

- 1) Les EU ont notifié 49 M\$ par an à l'OMC mais 561 M\$ de plus à l'OCDE.
- 2) L'UE a sous-notifié au moins 200 M€de bonifications d'intérêt.

Baisses de taxes sur les carburants agricoles:

- 1) Les EU ont notifié à l'OCDE 2,3 Md\$ par an mais rien à l'OMC, même en boîte verte.
- 2) L'UE n'en notifie aucune à l'OMC mais elles ont été d'au moins 2Md€(984 M€en France en 2000).

b) Les tricheries massives de l'UE sur les investissements

L'UE a notifié en boîte verte en moyenne 5,638 Md€ par an, soit 33,828 Md€ au total de 1995-96 à 2000-01, de subventions aux investissements des agriculteurs, industries agro-alimentaires et à la commercialisation. En violation des articles 6.2 de l'AsA, du paragraphe 4 de l'Annexe 4 et du paragraphe 13 de l'Annexe 3.

c) Les tricheries massives de l'UE sur les subventions à l'exportation

L'UE proclame avoir fortement réduit ses subventions à l'exportation, passées de 9,5 Md d'écus en 1992 à 3,4 Md€en 2002 et sont restés à ce niveau jusqu'en 2005.

Les tricheries massives de l'UE sur ses subventions à l'exportation : céréales

Les subventions à l'exportation (restitutions) sont passées de 2,16 Md d'écus en 1992 à 121 M€en 2002.

Mais, en tenant compte des aides directes (bleues) aux céréales exportées, passées de 117 M écus en 1992 à 1,28 Md€en 2002, et les exportations ayant baissé de moitié (de 36,4 à 18,4 M de tonnes), la subvention/t exportée a augmenté de 20% (de 62,5 écus à 75,1€)!

Les tricheries massives de l'UE sur ses subventions à l'exportation : volaille

L'UE a accordé en moyenne 329 M€de subventions totales aux exportations de volaille de 1995 à 2001 pour 1,011 Mt soit de 325 € par tonne, dont 243€ de subventions internes (principalement à l'aliment du bétail) qui ont été 3 fois supérieures aux 83 M€de restitutions à l'exportation.

En comparant ces 329 M€de subventions aux 1,043 Md€de valeur des exportations, on obtient un taux de dumping de 24% : $329/(1043+329)$.

Les tricheries massives de l'UE sur ses subventions à l'exportation : porc

Les subventions totales à l'exportation de viande de porc (restitutions + subventions internes aux exportations ont atteint en moyenne 316 M€ de 1995 à 2001, dont 188,2 M€ de subventions internes, 47% de plus que les 127,8 M€de restitutions.

En comparant ces subventions à la valeur des exportations de 2,243 Md€ le taux de dumping a été de 12,3%.

Les tricheries massives de l'UE sur ses subventions à l'exportation : produits laitiers

Même si les restitutions sur les exportations de produits laitiers (PL) sont restées considérables, les subventions internes aux PL exportés ont néanmoins représenté 38,2% des subventions totales aux PL, soit 61,7% des restitutions de 1995 à 2001, donnant un taux de dumping de 33.3%.

Les tricheries massives de l'UE sur ses subventions à l'exportation : viande bovine

C'est la viande bovine (VB) qui a eu le taux de dumping le plus élevé de l'UE : 63,7% en moyenne de 1996 à 2002. En effet les subventions totales à la VB exportée (aides directes + aides à l'aliment du bétail + restitutions) ont dépassé de 75,1% la valeur des exportations, les subventions internes à la VB exportée ayant déjà dépassé les restitutions de 9,2%.

Les tricheries massives des EU sur les subventions à l'exportation

Selon l'IATP, le taux de dumping moyen de 1997 à 2003 a été de 11,8% sur le soja, 19,2% sur le maïs et le riz, 37% sur le blé et 48,4% sur le coton.

Comme l'intensification des systèmes d'élevage est supérieure aux EU à celle de l'UE (plus grande dépendance des grains que de l'herbe) pour la viande bovine et le lait, le taux de dumping est proche de celui de l'UE, même si les subventions à l'exportation sont faibles (un peu pour les produits laitiers).

L'OMC ne vérifie pas la véracité des notifications de ses Membres

Ayant interrogé l'OMC sur ces tricheries, Gabrielle Marceau de l'Organe de règlement des différends a répondu : *"Il est bien clair que l'OMC n'a ni les ressources ni les compétences pour agir comme "police" de ces notifications. C'est à chaque Membre de faire ces vérifications... C'est l'esprit même de l'ensemble du système de règlement des différends de l'OMC : ... Chaque pays Membre agit comme chien de garde du système"*!

Haïti chien de garde des EU et le Niger chien de garde de l'UE?

4) Pourquoi les aides directes de la boîte bleue sont couplées et à placer en boîte orange

L'article 6.5 de l'AsA est doublement incohérent :

- a) Car toute mesure limitant la production est couplée à la production et au prix puisqu'elle en limite aussi la baisse.
- b) Les critères de l'article 6.5 (aides basées sur surfaces et rendements fixes ou nombre fixe de têtes de bétail) ne peuvent limiter la production. La seule façon d'y parvenir est d'imposer des quotas de production et pénalités dissuasives pour tout dépassement, comme dans le régime des quotas laitiers de l'UE.

La forte hausse des aides de la boîte bleue de l'UE de 1992 à 2004 contredit radicalement l'objectif de l'AsA de les plafonner, bien que basées sur des facteurs de production fixes. Depuis 2005 est apparue une aide laitière et un gros transfert de la boîte bleue à la boîte verte (réforme PAC 2003).

Evolution des aides de la boîte bleue de l'UE de 1992/93 à 2007/08

En milliards d'€	1992/93	1996/97	2000/01	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Aides aux cultures arables	0,497	17,193	16,825	16,268	17,074	16,909	16,853	7,667	1,562
Aides bovine & ovine	2,915	4328	5,398	8,459	7,708	7,312	0,427	0,268	0,175
Prime laitière							1,370	1,473	0,641
Total boîte bleue	3,412	21,521	22,223	24,727	24,782	24,421	18,650	18,106	6,483

Sources: Pour 1992-93 : V. Chatellier et F. Delattre, *L'évolution des soutiens publics directs aux exploitations de montagne*, INRA, octobre 2003; pour 1996-97 à 2003/04 : notifications à l'OMC; Pour 2004/05 à 2006/07 : J. Berthelot, *Evaluation des soutiens agricoles internes de l'UE ayant des effets de distorsion des échanges*, Solidarité, 29-12-06.

Le fait d'accorder les aides bleues sur la base de surfaces et rendements fixes n'a pas interdit à l'UE d'augmenter l'aide par tonne de céréales de 54,34 €(de 1995 à 1999) à 63 €depuis juillet 2001, suite à la réforme de la PAC de mars 1999.

Il en a résulté une hausse de la production de céréales de l'UE-15 de 11,9% de 1992 (181 Mt)

à 2002 (215 Mt), le rendement ayant augmenté d'1 tonne (de 4,72 t/ha à 5,67 t/ha).

Les aides directes aux éleveurs de viande bovine (VB) ont augmenté encore plus : bien que basées sur les effectifs de bovins de 1992, les taux d'aide par tête ont fortement augmenté après la réforme de la PAC de 1999 et de nouvelles aides ont été créées (prime d'extensification, prime à l'abattage).

Toutefois ces hausses de subventions n'ont pas entraîné de hausses de production du fait d'autres freins, d'abord des quotas laitiers : 60% de la VB vient des vaches laitières mais la hausse du rendement de 70 l de lait par VL/an réduit le nombre de VL, donc la production de VB.

Tant que les agriculteurs de l'UE continueront à produire des COP destinés à l'alimentation animale les aides directes correspondantes seront des aides aux intrants couplées, donc en *boîte orange*.

La coexistence d'aides bleues avec le "système de paiement unique" soi-disant en boîte verte les couplera puisque les agriculteurs ont le droit de produire tout ce qu'ils veulent pour les produits sans plafond, donc d'accroître la production de COP et de viande bovine, contrairement à la condition que les aides bleues sont liées à des "programmes de limitation de la production".

Pourquoi le "système de paiement unique" (SPU) de la nouvelle PAC est couplé

L'UE a réformé la PAC en 2003 pour transférer ses aides directes de la *boîte bleue* – que l'article 13 de l'AsA ne protégeait plus d'attaques à l'OMC – à la *boîte verte* en n'exigeant pas que les agriculteurs produisent pour les percevoir.

Mais le PUE est couplé car il ne respecte pas les règles de l'AsA :

- 1) il est basé sur le montant des aides reçues de 2000 à 2002, critère non prévu;
- 2) il reste couplé aux hectares éligibles;
- 3) plusieurs productions sont interdites;
- 4) la majorité des aides COP restent des aides aux intrants.

L'OMC a jugé le 3 mars 2005 que les "paiements directs" des EU aux producteurs de coton sont en *boîte orange* car ils n'ont pas le droit de produire des fruits et légumes (F&L) et du riz sauvage.

Le SPU sera d'autant plus facilement mis en boîte orange que de nombreuses productions sont interdites – F&L, lait et sucre si pas de quotas) – ou plafonnées : coton, tabac, huile d'olive, vins, pas au-delà des quotas (lait & sucre).

Tous les produits agricoles exportés peuvent être poursuivis pour dumping puisque le SPU, n'étant pas imputable à un produit particulier, est imputable à tous et réduit donc leur prix au dessous du coût de production moyen.

III – Stratégie des principaux groupes de Membres de l'OMC

- 1) Principales étapes des négociations agricoles de l'OMC
- 2) La stratégie de l'UE et des EU
- 3) La stratégie du G-10
- 4) La stratégie du Groupe de Cairns
- 5) Les positions communes des G-20, G-33 et G-90
- 6) La stratégie du G-20
- 7) La stratégie du G-33
- 8) La stratégie du G-90
- 9) La nouvelle offensive de l'UE et des EU depuis Cancun

1) Principales étapes des négociations agricoles de l'OMC

Après la signature du Doha Round en septembre 2001, les négociations agricoles ont commencé en janvier 2002 à Genève dans la Commission spéciale sur l'agriculture mais n'ont pas fait de percées significatives depuis.

Et ceci du fait des exigences inflexibles de l'UE et des EU que les PED ouvrent largement leurs marchés intérieurs aux exportations de produits non agricoles et services de l'UE et des EU tandis que les offres de ceux-ci sur l'agriculture étaient jugées insuffisantes par les PED.

2002 a aussi été l'année de la préparation-débat de la réforme de la PAC de juin 2003 et où un nouveau Farm Bill a été adopté qui a beaucoup accru les aides directes: couplées (marketing loans), moins couplées (counter-cyclical payments), découplés (direct payments).

Les négociations portent sur les mêmes 3 piliers que l'AsA de l'UR: soutiens internes; subventions à l'exportation; accès au marché. En fait c'est sur ce dernier qu'a été mis l'accent principal du DR, non seulement par les EU et le Groupe de Cairns mais aussi, dans un autre sens, par le G-33 et le G-90 qui veulent maintenir une protection suffisante de leur marché intérieur, une position partagée par le G-10 des pays développés importateurs nets.

Juste avant la Conférence ministérielle de Cancun l'UE et les EU ont fait circuler le 13 août 2003 une position commune sur l'agriculture, souhaitant l'imposer dans les négociations agricoles à Cancun mais les G-20 et G-33 ont refusé et fait circuler aussi leurs textes.

2) Les stratégies de l'UE et des EU

Ils utilisent l'agriculture (accès accru à leurs marchés, élimination des subventions à l'exportation, baisse de leurs soutiens internes distorsifs des échanges) comme monnaie d'échange pour obliger les PED à ouvrir grand leurs marchés aux exportations de produits non agricoles et services de l'UE et des EU.

Mais leurs offres de réduire leurs soutiens internes distorsifs et subventions à l'exportation sont pipées car reposant sur des tricheries massives avec les règles de l'OMC et sa jurisprudence, si bien que ni l'UE ni les EU ne pourraient honorer ces offres sans continuer à violer les règles.

Le plus important n'est pas que l'UE et les EU réduisent leurs soutiens distorsifs des échanges : ils peuvent en utiliser autant qu'ils le veulent dès lors qu'ils n'exportent pas de produit subventionné, directement ou indirectement (à l'amont et à l'aval de la production), y compris par des aides des boîtes bleue et verte.

3) La stratégie du G-10

Membres: Bulgarie, Taiwan, Corée du Sud, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège et Suisse.

Groupe de pays principalement développés n'ayant que des intérêts défensifs en agriculture car gros importateurs nets: bien qu'ils ne représentent que 4% de la population mondiale, ils comptent pour 13% des importations agricoles mondiales.

Ils refusent le plafonnement des DD, des produits sensibles, des boîtes bleue et verte.

Ils lient l'élimination des subventions à l'exportation à un accord final du DR et à des ouvertures parallèles des marchés de produits non agricoles et services.

L'UE a longtemps partagé les positions fermes du G-10 sur la protection à l'importation mais a été plus flexible depuis que Peter Mandelson est devenu Commissaire de l'UE chargé des échanges extérieurs.

4) La stratégie du Groupe de Cairns

Membres: Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Fidji, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Paraguay, Philippines, Afrique du Sud, Thaïlande et Uruguay (Membres du G-33 soulignés).

Le Groupe de Cairns est, avec les EU, le plus offensif sur l'accès aux marchés agricoles. Il veut limiter le plus possible les produits sensibles et les boîtes bleue et verte. Puisque deux Membres sont aussi dans le G-33, il ne peut être trop offensif contre les PS et le MSS. Depuis Cancun et la création du G-20 le Groupe de Cairns a été moins actif dans les négociations mais le Brésil a su organiser certaines réunions afin de faire pression sur le G-20 pour prioriser ses intérêts offensifs sur les défensifs.

5) La création des groupes de PED avant Cancun

L'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun en septembre 2003 est moins lié à la mobilisation de la société civile comme à Seattle (en décembre 1999), malgré le sacrifice du leader paysan coréen Lee Kyung Hae, qu'à la fin mis à la domination de la QUAD (UE, EU, Canada et Japon) sur l'OMC, grâce à la création de 3 Groupes de PED – G-20, G-33 et G-90 –, centrés sur le thème de l'agriculture, qui est resté central depuis dans la négociation du DR.

Les positions communes aux G-20, G-33 et G-90

Ils partagent les mêmes objectifs de faire pression sur les pays développés pour éliminer tous leurs soutiens ayant un effet de dumping et pour s'ouvrir très largement aux exportations des PED.

Les 3 "G" reconnaissent la légitimité de l'OMC et sa capacité à atteindre les objectifs ci-dessus qui, pensent-ils, créeraient les conditions pour que le Cycle de Doha soit celui du développement.

Car ils estiment que l'OMC est un moindre mal, face aux risques des Accords bilatéraux de libre-échange imposés par les pays développés.

Les positions spécifiques à chacun des "G" des PED

Les "G" des PED sont divisés sur les autres enjeux, en particulier sur le degré de protection à l'importation que les PED importateurs nets de produits alimentaires pourraient maintenir.

6) Les positions du G-20

Le G-20 a 22 Membres (12 soulignés : aussi dans le G-33, 10 en italique aussi dans le G-90) : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Egypte, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Nigeria, Pakistan, Paraguay, Pérou, *Afrique du Sud*, Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Philippines, Venezuela, Zimbabwe.

Le G-20 est écartelé entre l'exigence de ses Membres les plus compétitifs d'étendre la libéralisation des échanges agricoles, y compris dans les PED, et l'exigence de ses Membres moins compétitifs, aussi du G-33, de maintenir une forte protection à l'importation. La Chine et l'Inde sont les plus déchirés sur l'agriculture car la Chine veut exporter plus de produits industriels et l'Inde plus de services. Le Brésil exporte déjà depuis 2004 plus de produits agricoles sur les PED que sur les pays développés.

Le G-20 conteste aussi les préférences commerciales non réciproques UE-pays ACP

Ceci s'explique parce que la part des échanges agricoles Sud-Sud dans le total des échanges agricoles est passé de 27.5% en 1981 à 37% en 2001 et progresse plus vite que la moyenne, ce qui s'explique bien puisque la population et la consommation par tête des pays développés stagnent tandis que celles des PED augmentent.

Effectivement la population mondiale devrait passer de 6,6 milliards d'habitants en 2006 à 9,2 milliards en 2050, toute la hausse se faisant dans les PED puisque celle des pays développés stagnerait à 1,2 milliard.

Le leadership du G-20 sur le G-33 et le G-90

En recourant à cinq moyens :

- 1) Après Cancun, le Brésil et l'Inde sont devenus Membres du G-5 (avec l'UE, les EU et l'Australie) ou du G-4 (sans l'Australie) qui assurent de fait le leadership de l'OMC et co-orientent l'agenda du DR.
- 2) La préparation commune, à l'Ambassade du Brésil à l'OMC à Genève, des réunions de la Commission sur l'agriculture de l'OMC afin que tous les Membres du G-20 y défendent les mêmes positions.
- 3) Le G-20 a invité des représentants des G-33 et G-90 dans ses conférences ministérielles.
- 4) Le G-20 a convaincu les G-33 et G-90 de résister aux pressions de l'UE et des EU de différencier au sein des PED les pays émergents des PED pauvres au niveau des taux de réduction des DD et des subventions.
- 5) Le G-20 a su rassembler les G-33 et G-90 au sein du G-110 à la Conférence ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005.

La stratégie du Brésil et de l'Inde au sein du G-20

Le Brésil et l'Inde semblent avoir compris que, pour tirer le maximum de concessions de l'UE et des EU, il fallait procéder en 2 étapes afin de ne pas les effrayer.

1) Pour le DR, limiter leurs objectifs à éliminer les subventions à l'exportation des pays développés (déjà acté à HK si le round est conclu) et à des baisses significatives des DD et soutiens internes distorsifs de l'UE et des EU.

2) Car ils sont assurés que, dès que le DR sera ratifié, la moindre plainte obligera l'OMC à condamner les aides internes bleues et vertes de l'UE et des EU, après les précédents de son Organe d'appel (sur les produits laitiers du Canada, le coton des EU et le sucre de l'UE). Et comme ils ont offert de réduire leurs soutiens internes distorsifs de 70% et 53%, cela accroîtra beaucoup la compétitivité et les parts de marché du G-20.

Les positions du G-20 sur les 3 piliers

1) Accès au marché : les droits de douane (DD) des pays développés (PD) doivent baisser de 54% en moyenne, ceux des PED de 36% au plus. Aucun DD ne peut dépasser 100% pour les PD et 150% pour les PED. Accès minimal à DD réduits d'au moins 6% de la consommation. Les "produits sensibles" des PD donneront lieu à des QT en plus et les DD sur ces produits non réduits de plus de 30%.

2) Soutiens internes : la MGS totale (boîte orange) autorisée des PD doit être réduite de 80% quand elle dépasse 25 Md\$ (UE), de 70% entre 15 et 25 Md\$ (Japon, EU) et de 60% au dessous. Le soutien interne total distorsif des échanges autorisé (SIDE) des PD doit être réduit de 80% quand le SIDE dépasse 60 Md\$ (UE), 75% entre 10 et 60 Md\$ (Japon, EU), 70% pour les autres. Les PED sans MGS déclarée à l'OMC (seuls 13 en ont une, souvent nulle) n'ont pas à réduire le SIDE puisqu'ils n'ont pas de soutien *de minimis* formel.

3) Concurrence à l'exportation : exigent leur élimination immédiate.

7) La stratégie du G-33

46 Membres: *Antigua & Barbuda, Barbados, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, République Dominicaine, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Corée, Maurice, Madagascar, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, St Kitts and Nevis, St Lucie, St Vincent & Grenadines, Sénégal, Sri Lanka, Surinam, Tanzanie, Trinidad et Tobago, Turquie, Ouganda, Vénézuëla, Zambie, Zimbabwe* (*souligné* : dans le G-20; *italique*: dans le G-90).

La Boîte Développement (BD)

Le 23 juin 2000 11 PED ont proposé à l'OMC de créer une BD autorisant les PED à : 1) déclarer pour quels produits agricoles ils s'engagent à réduire les soutiens (liste positive); 2) relever leurs DD consolidés sur les produits alimentaires de base clés; 3) Augmenter leur soutien *de minimis* à 20% de la valeur de la production agricole.

Les pays développés devraient : 1) réduire leurs pics et escalade tarifaires; 2) renoncer à la Clause de sauvegarde spéciale (CSS) qui doit être rendue plus flexible et ouverte à tous les PED; 3) éliminer toutes les formes de dumping direct et indirect, y compris par des soutiens internes.

Cet appel a été relayé par plusieurs ONG (dont Oxfam, IATP, ActionAid, Cafod, South Centre, Focus) qui ont précisé que la BD n'est destinée qu'aux agriculteurs à bas revenu et pauvre en ressources (BR/PR), ce qu'un document de 4 PED a confirmé en février 2002.

Quelles que soient les bonnes intentions des PED et des ONG soutenant la BD, elle présente d'importantes limites :

1) La BD n'est qu'un moyen d'atténuer l'impact négatif de l'AsA sur les agriculteurs BR/PR sans dénoncer la plupart de ses défauts, en commençant par son objectif, confirmé par la Déclaration du DR, "*de réductions progressives et substantielles dans le soutien et la protection*" (article 20). Et aussi sans dénoncer les tricheries massives de l'UE et des EU.

2) Les promoteurs de la BD ne se soucient pas d'éliminer les agriculteurs du Nord lorsqu'ils demandent que "*Les pays développés devraient fournir un accès sans DD ni quota aux produits des agriculteurs BR/PR des PED*" (Document des 4 PED de février 2002). Ils sont donc loind de plaider pour le principe de souveraineté alimentaire sans dumping pour tous les pays. En outre promouvoir un accès accru au marché du Nord peut marginaliser agriculteurs et consommateurs BR/PR.

8) La stratégie du G-90

Compte 64 Membres de l'OMC : 56 ACP sur 79, 32 PMA sur 50, et 42 du Groupe Africain sur 46, avec un important chevauchement.

79 ACP (PMA en italique, Groupe Africain souligné): *Angola*, Antigua et Barbuda, Belize, *Cap Vert*, *Comores*, Bahamas, Barbados, *Bénin*, Botswana, *Burkina Faso*, *Burundi*, Cameroun, *République Centre Africaine*, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Iles Cook, Côte d'Ivoire, Cuba, *Djibouti*, Dominique, République Dominicaine, *Erythrée*, *Ethiopie*, Fidji, Gabon, *Gambie*, Ghana, Grenade, *Guinée*, *Guinée-Bissau*, *Guinée Equatoriale*, Guyana, *Haiti*, Jamaïque, *Kenya*, Kiribati, *Lesotho*, *Libéria*, *Madagascar*, *Malawi*, *Mali*, Iles Marshall, *Mauritanie*, *Maurice*, Micronésie, *Mozambique*, *Namibie*, Nauru, *Niger*, *Nigeria*, Niue, Palau, *Papua Nouvelle Guinée*, *Ruanda*, St. Kitts et Nevis, St. Lucie, St. Vincent et Grenadines, Iles Solomon, *Samoa*, *Sao Tomé et Príncipe*, *Sénégal*, *Seychelles*, *Sierra Leone*, *Somalie*, *Afrique du Sud*, *Soudan*, Surinam, *Swaziland*, *Tanzanie*, *Timor Leste*, *Togo*, Tonga, Trinidad et Tobago, *Tuvalu*, *Ouganda*, *Vanuatu*, *Zambie*, *Zimbabwe*).

Cuba n'a pas signé l'Accord de Cotonou avec l'UE.

9 autres PMA non ACP (souligné : Membre de l'OMC) : Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Cambodge, Laos, Maldives, Myanmar, Nepal, Yémen.

Le G-90 compte 3 Membres non ACP du Groupe Africain (sur 46 pays) : Egypte, Maroc, Tunisie.

La préoccupation majeure et partagée des pays ACP et du Groupe Africain est l'érosion des préférences commerciales qui portent sur les 3 piliers des négociations mais principalement sur celui de l'accès au marché : ils craignent que de trop fortes réductions dans les DD des pays développés ne conduisent à la perte de leurs faibles marges de préférence étant donné leur compétitivité bien inférieure à celle de nombreux PED émergents.

9) La nouvelle offensive de l'UE et EU après Cancun

Profondément humiliés par la fin mis à Cancun à leur domination sur l'OMC, l'UE et les EU ont réagi habilement en isolant et flattant les 2 principaux acteurs du G-20 (Brésil) et G-33 (Inde), par 4 moyens rehaussant leur stature internationale.

1) La création du "non groupe" du G-5 (Brésil, Inde, UE, EU, Australie) pour assurer le leadership informel des négociations, comme cela s'est fait pour l'Accord-cadre (AC) du 31 juillet 2004 et en mai 2005 sur la conversion des droits de douane spécifiques en équivalents *ad valorem*. Depuis Cancun le G-5 ou G-4 (sans l'Australie) ou parfois le G-6 (G-5 + Japon) a multiplié les réunions informelles, quelquefois élargies à des "mini-ministérielles" de 20-25 Membres, dans le but de débloquent les négociations. Mais le G-4 (G-5) est contesté par de nombreux PED qui redoutent de se voir imposer un accord inéquitable pour eux.

2) En faisant de nouvelles offres au Brésil et à l'Inde dans les négociations bilatérales – UE-Mercosur, UE-Inde, EU-ALCA, EU-Inde – pour modérer leurs exigences dans les négociations OMC.

3) En invitant Celso Amorim (Brésil) et Kamal Nath (Inde) à présider de nombreux séminaires sur l'avenir du système commercial multilatéral, notamment pour les produits agricoles.

4) En disant au Brésil et à l'Inde que l'UE et les EU soutiennent leur candidature à un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

IV – Le blocage des négociations du Doha Round depuis l'Accord-cadre du 31-07-2004

1) Les PED ont été trompés par l'Accord-cadre du 31 juillet 2004, la Déclaration de Hong-Kong et la panne des négociations du Doha Round depuis.

2) La vacuité des offres des EU et de l'UE d'octobre 2005 sur leurs soutiens distorsifs des échanges

3) Les réticences de l'UE de réduire ses DD agricoles aux niveaux exigés par les EU et le G-20

4) Le comportement de complice effectif de l'UE et des EU du Président du Comité spécial sur l'agriculture

5) La stratégie défensive limitée des PED sur les "produits spéciaux" et le "mécanisme de sauvegarde spécial"

1) Les PED ont été trompés par l'accord-cadre sur l'agriculture du 31-07-04 à l'OMC

L'Accord-cadre (AC) sur l'agriculture de l'OMC du 31-07-04 a été salué par les PED comme un pas en avant dans le rééquilibrage des rapports Nord-Sud en matière agricole, le Nord s'engageant à éliminer ses subventions à l'exportation et soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges.

Mais les PED ont été trompés par la complexité du texte puisque l'ACA permettrait à l'UE et aux EU d'accroître fortement leurs soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges.

Cette mystification s'explique par 4 mécanismes :

1) La confusion possible entre niveaux de soutien *autorisés* et *appliqués* (ou *notifiés* à l'OMC)

2) La confusion entre subvention et soutien des prix du marché, qui est souvent un faux soutien dont l'élimination réduit fortement la MGS totale (diapos 49 à 52);

3) La non prise en compte que la plupart des aides directes de la PAC de la boîte bleue seront en boîte verte en 2006;

4) La non prise en compte de la possibilité d'exempter 2 fois de la boîte orange (exemption *de minimis*) les subventions couplées ne dépassant pas 5% de la valeur de la production : au titre de la MGS spécifique par produit et de la MGS autre que par produit (voir diapos 49 et 51).

Comme les PED n'ont pas compris que les subventions internes jouent le même rôle que les subventions à l'exportation (et la protection à l'importation), ils se sont réjouis de l'engagement d'éliminer progressivement "toutes les formes de subventions à l'exportation".

Le plus dangereux pour les PED importateurs nets de produits alimentaires est la priorité donnée par l'ACA à "l'accès au marché", à la baisse de la protection à l'importation pour tous les pays (art. 28 et 29), sauf les PMA.

2) La vacuité des offres de l'UE et des EU d'octobre 2005 sur leurs soutiens distorsifs des échanges

Du point de vue des EU – sans tenir compte de leurs triche-ries massives –, leur offre n'est pas crédible sans changer radicalement le Farm Bill, bien que les simulations du Canada de mai 2006 affirment le contraire. L'USDA a reconnu que "*une réduction de 60 pourcent ramène le plafond de la MGS à 7,6 milliards de \$. Une estimation pour la campagne de commercialisation 2005/06 suggère une MGS d'environ 13 milliard de \$, si bien que la proposition des EU implique une coupe réelle substantielle dans le soutien boîte orange.*"

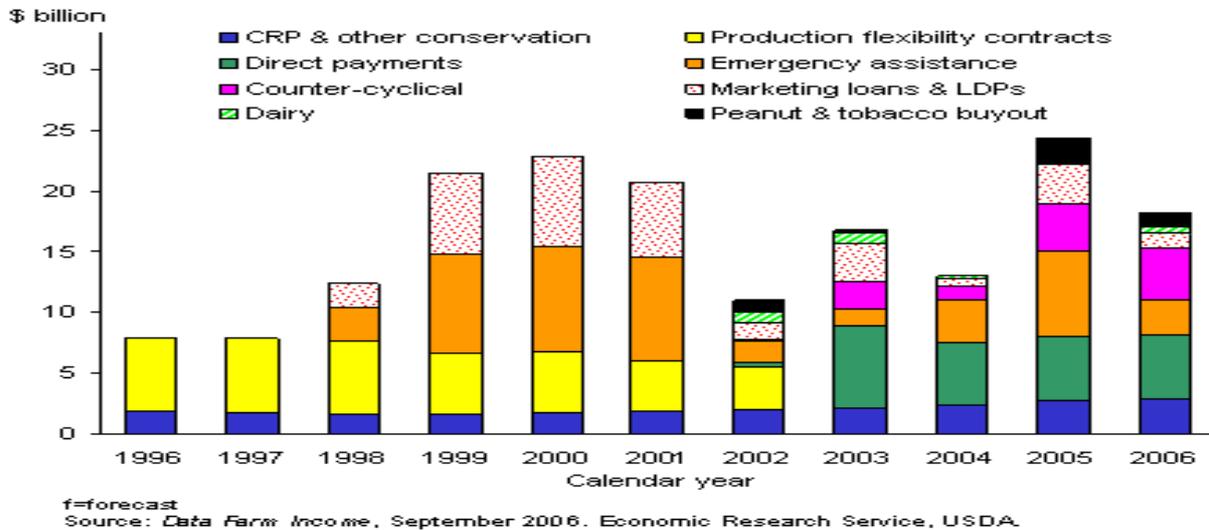
Cependant, du point de vue de l'UE – sans tenir compte de ses tricheries massives –, son offre est crédible sans avoir à changer la réforme de la PAC de 2003 et elle pourrait même réduire sa MGS totale de 72% et son STDE de 75%, comme l'ont entériné les simulations du Canada.

a) La vacuité de l'offre des EU du 10 octobre 2005

Le 10 octobre 2005 les EU ont offert de réduire, en fin de période de mise en œuvre du prochain AsA, de 60% leur MGS totale consolidée finale (MTCF) *autorisée* – somme des MGS spécifiques par produit (MGS SP) et de la MGS autre que par produit (MGS APP) –, donc de 19,03 Md\$ à 7,641 Md\$. Et de réduire de 53% le soutien interne total autorisé distorsif des échanges (STDE) : MTCF + *de minimis* spécifiques par produit (dmSP) + *de minimis* autre que par produit (dmAPP) + boîte bleue (BB). Et de plafonner à 2,5% de la valeur de la production agricole dmSP, dm APP et BB.

Période de base pour les réductions : EU seuls à demander 1999-01 car MGS appliquée de 16.0 Md\$ contre 10.4 Md\$ pour 1995-00, période demandée par autres Membres OMC. Aucune des 2 périodes n'est conforme à l'Accord-cadre pour réduire le STDE car la MTCF est celle de fin décembre 2000 et la période ne peut commencer qu'en janvier 2001.

Direct government payments



L'Organe d'appel de l'OMC a jugé le 3 mars 2005 dans l'affaire coton que les "contrats de flexibilité de production" (CFP) jusqu'en 2001 et les "paiements directs" (PD) depuis 2002 ne sont pas dans la boîte verte mais dans la MGS autre que par produit (APP) car ils ne sont pas totalement découplés, les agriculteurs ne pouvant pas produire des F&L et du riz sauvage. C'est pourquoi l'USDA a proposé de laisser une pleine flexibilité de production aux agriculteurs dans le prochain Farm Bill. Mais cela ne mettra pas les PD à l'abri de poursuites pour dumping depuis le jugement de l'Organe d'appel de l'OMC que le dumping doit prendre en compte toutes les aides internes aux exportations (diapos 49-50).

Les EU ont plus de 4 ans de retard de notification de leurs soutiens agricoles à l'OMC (dernière année : 2001) car attendent que le DR soit finalisé pour notifier leurs "paiements contra-cycliques" (PCC) dans la nouvelle BB créée par l'Accord-cadre.

Problème : les PCC ont succédé aux "paiements pour pertes de marché" notifiés dans la boîte orange (BO) car basés sur le niveau des prix. C'est pourquoi l'USDA propose pour le nouveau Farm Bill de baser les PCC sur les recettes, qui seront donc couplés 2 fois : au prix et à la production!

Le Service de recherche du Congrès a aussi admis le 25 octobre 2006 que les PCC sont dans la MGS APP car ils sont fonction du niveau des prix courants.

Les EU trichent sur le soutien *de minimis* spécifique par produit (dmSP)

L'AsA stipule que le soutien dmSP autorisé n'est pas égal à 5% de la valeur de la production agricole totale (VPA) comme pour le soutien dmAPP mais à 5% de la valeur de production des produits sans MGS SP, mais les EU et l'UE l'ignorent. Pour une VAP moyenne de 194.1 Md\$ de 1995 à 2000 la valeur des produits sans MGS SP n'est que de 144 Md\$ et le dmSP de 7,2 Md\$ contre 9,7 Md\$ pour le dmAPP.

Une autre raison pour laquelle les aides CFP, PD et PCC sont dans la boîte orange (MGS APP) est qu'une bonne partie d'entre elles sont accordées aux grains servant d'aliments du bétail aux EU (diapos 73-76).

Et ces aides aux aliments du bétail confèrent des MGS SP à tous les produits animaux, ce qui réduit la valeur de production sans MGS SP à 87 Md\$ et le dmSP à 4,4 Md\$.

Les EU trichent sur les aides de la MGS autre que par produit (MGS APP)

Si l'on ajoute la sous-notification des autres subventions aux intrants (assurances agricoles, fuel agricole, prêts agricoles, irrigation : diapo 86 et 137) dans la MGS APP, celle-ci a dépassé le plafond *de minimis* 5 ans sur 6 de la période 1995-00, ce qui a transféré ces sommes dans la MGS totale appliquée qui a donc été de 22,3 Md\$ en moyenne au lieu des 10,4 Md\$ notifiés, et même de 33,8 Md\$ en 2000 au lieu des 16,8 Md\$ notifiés! Donc la MGS effective a dépassé de 17% en moyenne de 1995 à 2000 le plafond autorisé de la MGS totale consolidée finale (MTCF) à fin 2000 de 19,1 Md\$, et de 77% pour 2000. Et la MGS appliquée de 2001-05 ayant été de 25,8 Md\$, supérieure de 35% à la MTCF, on ne peut la réduire!

Les EU ne peuvent pas réduire le soutien total interne distorsif des échanges (STDE) de 53%

Pour la période 1995-2000, le STDE appliqué passe à 27,1 Md\$ (22,3 Md\$ de MGS totale + 89 M\$ de dmSP + 3,6 Md\$ de dmAPP + 1,2 Md\$ de BB) et la réduction possible du STDE d'alors aurait été de 15,8 Md\$ ou 36,8%.

Puisque le STDE appliqué de 2000 était de 41,2 Md\$, la réduction possible n'aurait été que de 4%.

A la fin de la période de mise en œuvre, le STDE autorisé est de 19,5 Md\$: 7,6 de MGS totale + 2,2 Md\$ dmSP + 4,9 dmAPP + 4,9 de BB. Donc le STDE appliqué de 27,1 Md\$ aurait dû être réduit de 7,6 Md\$. Et celui appliqué de 41,2 Md\$ en 2000 aurait dû l'être de 21,1 Md\$!

Pour la période 2000-05, le STDE autorisé était de 43,8 Md\$ mais tombe à 20 Md\$ à la fin de la période de mise en œuvre du DR. Comme le STDE appliqué était de 25,8 Md\$ et même de 31,4 Md\$ en 2005, il faudrait le réduire de 29% et 57%!

L'exigence des autres Membres de l'OMC que les EU réduisent leur soutien interne total distorsif autorisé (STDE) à au moins 15 Md\$ (UE et Inde) ou même à 12-13 Md\$ (Brésil) est donc déplacée, quelle que soit la période de base choisie, et prouve qu'ils ignorent les règles de l'OMC ainsi que le niveau des soutiens internes des EU. Ou, pire, qu'ils s'en moquent.

b) La vacuité de l'offre de l'UE du 28 octobre 2005

Le 28 octobre 2005 l'UE a proposé de réduire, à la fin de la période de mise en œuvre du Doha Round, de 70% sa MTCF et son STDE. Et que les PD réduisent les soutiens dmSP et dmAPP de 80% mais de maintenir la BB à 5% de la VPA.

Mais cette offre est vide car l'UE a fortement sous-notifié dans la boîte orange pour la période de base 1995-00 :

- 10,8 Md€ de subventions aux aliments du bétail (diapos 71-73), dont 9,7 Md€ notifiés en BB (ou il ne reste donc que 11,1 Md€), ce qui a conféré 11,9 Md€ de MGS SP aux produits animaux, protéagineux et oléagineux, et a accru la MGS totale de 48,2 à 60,2 Md€
- 1,1 Md€ dans le reste de la BB (diapos 84-89).
- 9,5 Md€ de sous-notifications dans la MGS APP, ce qui la fait passer de 525 M€ à 10 Md€ (diapo 126 & 130).
- 5,6 de subventions d'investissement aux agriculteurs & industries alimentaires, notifiées en boîte verte (diapo 77).

MGS APP de l'UE sous-notifiée de 1995 à 2001

En millions d'€	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne 1995-00
MGS de l'UE autre que par produit notifiée								
Bonifications d'intérêts	618	599	458	313	270	261	295	420
Assurances agricoles	118	128	28	35	21	277	278	101
Engrais	40	1	1					7
Sous-total	776	728	487	348	291	538	573	528
MGS autre que par produit non notifiée								
Aides aux investissements agricoles	6 603	4 972	4 897	5 401	5 745	6 210	5 355	5 638
Réductions fiscales sur carburant ag.	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Subventions à l'irrigation	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Bonifications d'intérêts	200	200	200	200	200	200	200	200
Subventions aux assurances agri.	500	500	500	500	500	500	500	500
Sous-total	10 503	8 872	8 797	9 301	9 645	10 110	9 255	9 538
Total de la MGS APP appliquée	11 279	9 600	9 284	9 649	9 936	10 648	9 828	10 066

Source: Notifications à l'OMC et nos analyses.

Les tricheries de l'UE sur son soutien de minimis spécifique par produit (dmSP)

Sur une valeur moyenne de la production agricole (VPA) de 222,6 Md€ de 1995 à 2000, la valeur notifiée des produits sans MGS SP a été de 99,7 Md€ et donc le dmSP de 5 Md€

Compte tenu des 78,4 Md€ de valeur des produits animaux ayant une MGS SP liée aux subventions aux aliments du bétail, la valeur des produits sans MGS SP tombe à 21,3 Md€ et le soutien dmSP à 1,1 Md€ au lieu de 10,6 Md€ pour le soutien dmAPP.

Et la MGS SP a bondi des 48,2 Md€ notifiés en moyenne de 1995 à 2000 à 61,9 Md€ compte tenu des 11,9 Md€ d'aides aux aliments du bétail et des MGS des oléagineux et protéagineux + 1,7 Md€ d'autres subventions SP : au beurre et lait écrémé liquide aux industries alimentaires et des subventions au stockage.

En fait la MGS totale a augmenté en moyenne de 61,9 Md€ à 63,6 Md€ de 1995 à 2000 car la MGS APP appliquée de 1995-96, ayant dépassé la MGS APP autorisée, a été transférée à la MGS totale de cette année, ce qui a augmenté la MGS totale moyenne pour la période.

Evolution de la MGS SP, MGS APP et MGS totale de l'UE de 1995/96 à 2000/01

En Md€	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	Moy. 1995/00
Valeur produc ^o agr. Md€	207,400	219,700	217,800	213,500	233,700	243,359	246,418	222,577
dmAPP autorisé 5% Md€	10,370	10,985	10,890	10,675	11,685	12,168	12,321	11,129
MGS APP appliquée	11,279	9,600	9,284	9,649	9,936	10,648	9,828	10,066
MGS SP	62,256	64,226	63,977	61,507	61,965	56,560	52,711	61,901
Nouvelle MGS appliquée	73,535	64,226	63,977	61,507	61,965	56,560	52,711	63,628

Source, J.Berthelot, Evaluation des soutiens agricoles internes de l'UE ayant des effets de distorsion des échanges, Solidarité, 29/12/06

L'UE est très loin de pouvoir réduire de 70% sa MGS totale appliquée

Tout ceci a fait bondir la MGS totale appliquée à 98,2 Md€ ou 87,1 Md€ selon que l'on inclut ou pas le reste de la boîte verte. Ainsi, non seulement l'UE ne peut réduire sa MGS totale consolidée finale (MTCF, de 67,2 Md€) mais elle doit réduire sa MGS totale appliquée de 25,3 Md€ ou 14,2 Md€

Dépassement de la MGS totale autorisée de l'UE de 1995 à 2001

En milliards d'€	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moy. 95/00
Boîte bleue rectifiée	11,966	12,394	10,385	9,951	9,587	12,590	13,553	11,145
Boîte verte (BV) rectifiée	11,414	15,930	12,621	13,132	12,377	14,772	15,097	13,374
dmAPP appliqué	11,279	9,600	9,284	9,649	9,936	10,648	9,828	10,066
MGS totale notifiée	50,026	51,009	50,194	46,683	47,886	43,654	39,281	48,242
MGS totale appliquée	73,535	64,226	63,977	61,507	61,965	56,560	52,711	63,628
Nouvelle MGS tot. appliquée avec BV	108,194	102,150	96,267	94,239	93,865	94,570	91,189	98,213
Nouvelle MGS tot. appliquée sans BV	96,780	89,816	85,882	84,288	84,278	81,980	77,636	87,068
MGS totale autorisée	78,672	76,369	74,067	71,765	69,463	67,159	67,159	72,916
Dépassement " avec BV	29,522	25,781	22,200	22,474	24,402	27,411	24,030	25,297
Dépassement " sans BV	18,108	13,447	11,815	12,523	14,815	14,821	10,477	14,152

Source, J.Berthelot, Evaluation des soutiens agricoles internes de l'UE ayant des effets de distorsion des échanges, Solidarité, 29/12/06.

L'UE est très loin de pouvoir réduire son soutien interne total distorsif (STDE) de 70%

Le STDE autorisé de 1995 à 2000 a été de 90,5 Md€: 67,2 Md€ de la MTCF + 11,1 Md€ de dmAPP + 1,1 Md€ de dmSP + 11,1 Md€ de BB. Le réduire de 70% à la fin de la période de mise en oeuvre du DR l'abaisserait à 27,1 Md€

Cependant le STDE appliqué a atteint 83 Md€: 63,6 Md€ de MGS totale (sans inclure le reste de la boîte verte, BV) + 8,2 Md€ de dmAPP + 35 Md€ de dmSP + 11,1 Md€ de BB. Avec la BV, le STDE appliqué atteint 96,4 Md€ car la MGS totale est de 77 Md€

Si le STDE appliqué reste le même dans la période de mise en oeuvre du DR, la marge de réduction serait de 7,5 Md€ soit de 8,3% au lieu des 70% offerts, sans la BV. Avec elle le STDE appliqué dépasserait le STDE autorisé de 6,5%!

c) La décision d'éliminer les subventions à l'exportation fin 2013 ne mettra pas fin au dumping de l'UE et des EU

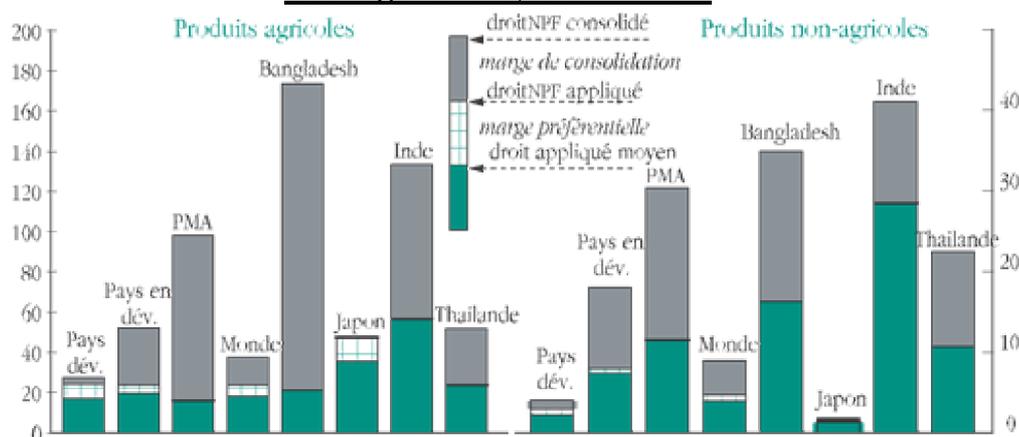
Aussi longtemps que les subventions internes bénéficiant aux produits exportés, directement ou indirectement (en amont sur les intrants ou l'investissement et en aval sur la transformation ou la commercialisation), ne sont pas pris en compte, le dumping de l'UE et des EU continuera et peut même augmenter avec la boîte verte.

Il est donc urgent d'imposer cette définition du dumping total qui ne ferait qu'appliquer les jugements de l'Organe d'appel de l'OMC dans l'affaire "Produits laitiers du Canada du 3 décembre 2001 (diapos 49-50 et 80-85).

3) Les réticences de l'UE à réduire ses droits de douane agricoles aux niveaux exigés par les EU et le G-20

- Structure de la protection au démarrage des négociations, en % *ad valorem*
- Propositions de réduction des DD agricoles consolidés des pays développés et PED selon des tranches de DD
- Impact des formules de réduction tarifaire
- Les propositions de réduction des DD agricoles de l'UE
- Réduire les DD agricoles des PED ignore l'effet de substitution à l'importation des subventions du Nord

a) Structure de la protection au démarrage des négociations, % ad valorem



Source: OMC: le sens de la formule, La lettre du CEPII, Février 2006

Pour le CEPII, si les DD agricoles moyens appliqués sont proches entre pays développés, PED et PMA, autour de 16-20%, les droits consolidés atteignent 100% dans les PMA, 50% dans les PED et 25% dans les pays développés.

b) Propositions de réduction des DD agricoles consolidés pour les pays développés et les PED

Propositions de réduction des droits de douane consolidés selon les étages de niveaux

Demande de :	1 ^{er} étage	2 ^e étage	3 ^e étage	4 ^e étage
Propositions pour les pays développés				
UE	<30%: B 35%	30-60%: B 45%	60-90%: B 50%	>90%: B 60%
EU	<20%: B 55-65%	20-40%: B 65-75%	40-60%: B 75-85%	>60%: B 85-90%
G-20	<20%: B 45%	20-50%: B 55%	50-75%: B 65%	>75%: B 75%
Propositions pour les pays en développement				
UE	<30%: B 25%	30-80%: B 30%	80-130%: B 35%	>130%: B 40%
EU*	<20%:	20-40%:	40-60%:	>60%:
G-20	<30%: B 25%	30-80%: B 30%	80-130%: B 35%	>130%: B 40%

Les EU n'ont pas précisé les réductions demandées aux PED mais ont dit qu'elles devraient être seulement légèrement inférieures à celles des pays développés.

c) Impact des formules de réduction tarifaire

	Produits agricoles				Produits non-agricoles			
	Droit consolidé initial (%)	Droit appliqué initial (%)	Baisse selon la Formule G20 en points de % sur droit consolidé	Baisse selon la Formule G20 en points de % sur droit appliqué	Droit consolidé initial (%)	Droit appliqué initial (%)	Baisse selon la Formule suisse 10/20 en points de % sur droit consolidé	Baisse selon la Formule suisse 10/20 en points de % sur droit appliqué
	38		-20	-7	8	4	-5	-1
Pays développés	27	17	-18	-9	3	2	-2	-1
Pays en développement	52	20	-22	-4	17	7	-11	-3
PMA	98	16	0	0	30	11	0	0
Bangladesh	173	21	0	0	35	16	0	0
Inde	133	56	-56	-8	41	28	-31	-17
Thaïlande	51	24	-17	-4	22	11	-15	-4
Japon	48	35	-34	-22	2	1	-1	-1
Canada	29	15	-21	-7	4	3	-3	-1
Etats-Unis	9	5	-5	-2	2	2	-1	-1
UE25	28	19	-18	-11	3	2	-2	-1

Source: OMC: le sens de la formule, La lettre du CEPII, Février 2006

Ce tableau confirme que, bien que les PMA n'aient pas été astreints par l'AsA à réduire leurs DD consolidés élevés, leurs DD appliqués sont inférieurs à ceux des autres PED suite aux pressions du FMI et de la Banque mondiale.

d) Les propositions de l'UE pour réduire les droits de douane

2 méthodes de réduction des DD sont utilisables : baisse moyenne par ligne tarifaire (utilisée pour l'UR) et la moyenne de toutes les lignes avant et après application de la baisse.

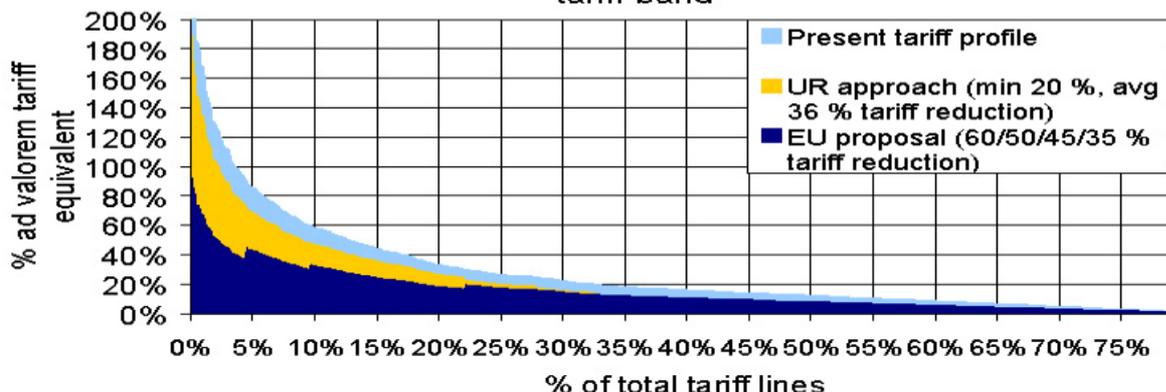
L'UE a proposé de réduire ainsi ses DD agricoles :

- DD supérieurs à 90% : réduits de 60 %
- DD de 60% à 90% : réduits de 50%
- DD de 30% à 60% : réduits de 45%
- DD inférieurs à 30% : réduits de 35 %.

La première méthode donne une baisse moyenne de 39%, pourcentage jugé trop faible par les EU et le G-20. Mais l'UE dit qu'elle utilise la seconde méthode qui réduirait le DD agricole moyen de 47%, de 23% à 12%.

Le profil tarifaire actuel de l'UE (bleu clair à droite) présente les équivalents ad valorem (EAV) décroissants. La couche jaune correspond au profil tarifaire résultant des mêmes réductions que dans l'UR (faibles baisses sur les DD élevés, fortes baisses sur les plus bas) et la couche bleu foncée montre le profil tarifaire résultant des propositions de l'UE.

Graph 1: EU tariff profile under alternative reductions per tariff band

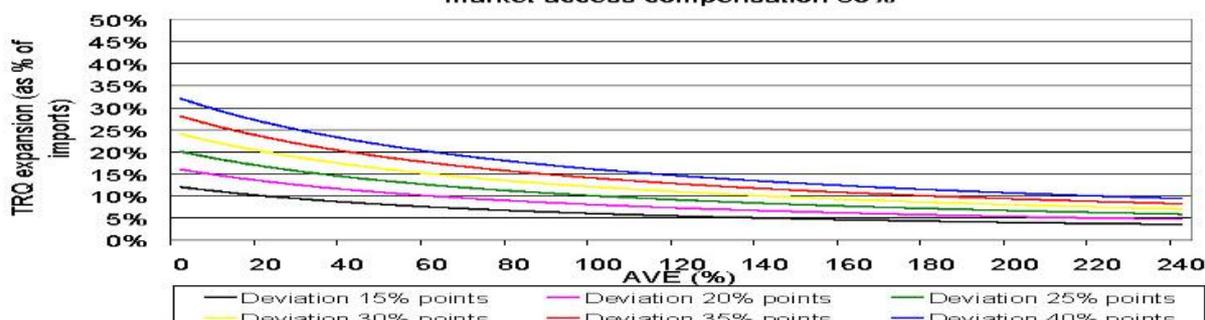


1
2

par hausse des quotas tarifaires (QT).

L'UE propose 8% de lignes tarifaires en PSe (160 lignes pour l'UE) en compensant à 80% la baisse moindre des DD par des QT accrus : hausse des QT (% des importations) sur PSe = $80\% \times (\% \text{ de baisse normale du DD} - \% \text{ du DD réduit}) / (100\% + \% \text{ de l'EAV initial})$

Graph 2: TRQ expansion for alternative levels of tariff cut deviations market access compensation 80%



Pourtant l'UE a maintenu pour les fruits et légumes des mesures équivalentes aux prélèvements variables : quand le prix d'entrée (PE) est inférieur au prix de déclenchement (PD) l'importateur doit payer, outre le droit ad valorem (AV), un DD spécifique égal à l'écart PE-PD. De plus, quand le PE est inférieur à 92% du PD, le droit spécifique va bien au-delà de l'écart. Ainsi pour les tomates importées d'octobre à mars l'équivalent AV va de 8,8% quand PE>PD à 73.4% quand PE<PD.

Il est vrai que l'UE a notifié cette façon de calculer les DD sur les fruits et légumes et qu'elle n'a pas fait l'objet d'une poursuite à l'OMC.

e) Réduire les DD agricoles des PED ignore l'effet de substitution à l'importation des subventions du Nord

Le paragraphe 3 de l'Accord-cadre stipule : "*Les réformes concernant les trois piliers forment un tout interdépendant et doivent être abordées d'une manière équilibrée et équitable*".

Pourtant le gros effet de substitution à l'importation des subventions internes n'a pas été considéré dans les propositions indépendantes du DR.

Car compenser par des aides une baisse de 50% des prix agricoles intérieurs a le même impact qu'une hausse de 50% des DD si l'élasticité-prix des importations est de 1, ou qu'une hausse de 40% si elle est de 0,8.

D'autant que les négociations du DR ne tiennent pas compte des subventions de la "boîte en or" des pays développés.

Voir les diapos 41 & 58.

4) Le comportement, complice de l'UE et des EU, du Président du Comité spécial sur l'agriculture de l'OMC

Crawford Falconer, Président et facilitateur du Comité spécial de l'agriculture négociant le DR depuis le 1er août 2005, l'un des rares experts n'ignorant pas les tricheries massives de l'UE et des EU, proclame ne pas être autorisé à rappeler aux Membres les règles de l'OMC – y compris les précédents de l'Organe d'appel – ce qui est étrange pour une institutions prétendant être basée sur des règles (voir aussi diapo 86).

C'est pourquoi les nombreux "documents de référence" distribués aux négociateurs agricoles, comme ceux de ses prédécesseurs Stuart Harbinson et Tim Groser depuis 2002, ont fortement contribué à obscurcir la compréhension des négociateurs des PED, inconscients des tricheries de l'UE et des EU et de l'absurdité de certaines règles de l'AsA, telle que la MGS SP liée à des prix administrés (diapos 34-37).

5) La stratégie défensive limitée des PED sur les "produits spéciaux" et le "mécanisme de sauvegarde spécial"

Suite au débat sur la "Boîte Développement" (diapos 110-111), le concept de "produits spéciaux" (PS) a été introduit en 2002 et le rapport Harbinson du 18 mars 2003 proposait que le taux de réduction des DD consolidés sur les PS soit limité à 10% en moyenne au lieu d'au moins 20% pour les PED non PMA et 40% pour les pays développés.

Les pays du G-33 et du G-90 placent de gros espoirs dans la possibilité de maintenir des taux de protection élevés de leur marché intérieur par les PS et le "Mécanisme de sauvegarde spéciale" (MSS) introduits dans l'Accord-cadre du 31 juillet 2004 et confirmé dans la

Déclaration de Hong Kong du 18 décembre 2005, "*basé sur des critères de sécurité alimentaire, de garantie de moyens d'existence et de développement rural*".

Le G-33, issu des pays ayant proposé les PS et le MSS, a proposé une auto-sélection des PS basé sur des indicateurs spécifiques. Les PS doivent couvrir 20% des lignes tarifaires dont une partie ne doit être assujettie à aucune réduction de DD. On ne doit pas imposer de QT compensateurs sur les PS. Les produits dont le prix du marché mondial est biaisé par les subventions des pays riches doivent être automatiquement éligibles au statut de PS. Outre les PS, les PED ont aussi le droit à des "produits sensibles" (PSe), aux taux de réduction moindres que sur la moyenne.

Le MSS doit être ouvert à tous les PED et pour tous les produits agricoles et doit être déclenché automatiquement par de fortes hausses d'importations ou de chute des prix. Le soutien *de minimis* des PED ne doit pas être réduit.

Pris entre les deux feux de ses intérêts défensifs et offensifs dans le DR, l'Inde a refusé d'accueillir la réunion ministérielle du G-33 à la mi-mars 2007 et a déclaré être plus flexible sur les PS et le MSS que la position officielle du G-33.

Par contre les organisations paysannes et les ONG ont déclaré le 20 mars 2007 à la réunion du G-33 à Jakarta : "*Se contenter de désigner des PS et d'utiliser le MSS ne protégera pas les paysans et petits agriculteurs... Nous demandons donc aux Ministres du G33 de... lutter pour la souveraineté alimentaire... Il est préférable de laisser mourir le Doha Round*".

A l'opposé la Banque mondiale a renouvelé sa critique des PS et du MSS qui "*mettraient en péril l'accès des pauvres du monde à la nourriture*" puisqu'ils augmenteront les prix. Le G-33 a réagi avec vigueur contre cette déclaration.

<p style="text-align: center;">V – Mécanismes à l'œuvre au-delà des subventions du Nord : le rôle des prix et de la maîtrise de l'offre</p>
--

A – Pourquoi les prix agricoles mondiaux n'ont aucun sens économique

B – Les principales forces ayant réduit les prix agricoles : subventions occidentales, absence de gestion de l'offre ou les deux?

A – Pourquoi les prix agricoles mondiaux n'ont aucun sens économique

- 1) Les prix mondiaux ne concernent qu'une part minime de la production agricole mondiale
- 2) Le prix mondial des produits agricoles n'existe pas
- 3) Les prix agricoles mondiaux sont très volatils et en baisse à long terme
- 4) Les marchés à terme ne peuvent stabiliser les prix au delà de quelques mois et ont un coût élevé
- 5) Les projections de hausse des prix mondiaux à moyen terme sont démenties par les faits
- 6) La plupart des prix agricoles mondiaux traduisent un taux de dumping élevé
- 7) Les prix mondiaux sont manipulés par les oligopoles agroalimentaires et les Etats
- 8) Les prix agricoles mondiaux prétendent être les "vrais prix"

1) Les prix mondiaux ne concernent qu'une part minime de la production agricole mondiale

Part des produits alimentaires de base exportée sur le marché mondial de 2000 à 2003

Moyenne 2000-03, en millions de t	Production mondiale (1)	Exportations mondiales (2)	Exp°/prod° (2)/(1) (3)	Livraisons intra-UE (4)	Exp°nettes (2)-(4) (5)	Exp°nettes/prod° (5)/(1) (6)
Blé (et farine)	577,6	127,4	22,1%	19,9	107,5	18,6%
Céréales second.	914,4	117,8	12,9%	15,5	102,3	11,2%
Riz	383,2	26,4	6,9%	1,1	25,3	6,6%
Toutes céréales	1875,2	271,6	14,5%	36,5	235,1	12,5%
Viande bovine	60,3	7,4	12,3%	1,6	5,8	9,6%
Viande porcine	94,0	7,6	8,1%	3,9	3,7	3,9%
Viande volaille	89,1	9,8	11,0%	1,8	8,0	9,0%
Viande ovine-caprine	11,7	0,9	7,8%	0,2	0,7	6,0%
Toutes viandes	243,9	25,8	10,6%	7,7	18,1	7,4%
Produits laitiers*	597,3	74,1	12,4%	31,6	42,5	7,1%
Sucre**	136,7	42,8	31,3%	2,5	40,3	29,5%

Source : à partir FAOSTAT * produits laitiers en équivalent lait ** sucre en équivalent sucre non raffiné et pour 2000 à 2002

2) Le prix mondial des produits agricoles n'existe pas

Le prix mondial des produits agroalimentaires n'existe pas. C'est souvent le prix du pays le plus "compétitif".

Considérer les prix des produits laitiers de Nouvelle-Zélande comme la référence est absurde car elle ne produit que 2% du lait mondial, est "preneur de prix", fixé en dessous de celui de dumping de l'UE qui est le 1er exportateur.

3) Les prix agricoles mondiaux sont très volatils et en baisse à long terme

Les graphiques suivants montrent la tendance décroissante à long terme de la plupart des prix des produits agricoles en prix constants mais aussi souvent en prix courants. On note toutefois un redressement depuis 2002, suivi d'une nouvelle baisse pour les grains en 2005 avant une forte remontée depuis 2006 avec le boom de l'éthanol.

Mais, parmi les produits tropicaux, les prix du coton n'ont pas remonté.

Evolution du prix courant du coton de 1960 à 2006 (en cts/lb)

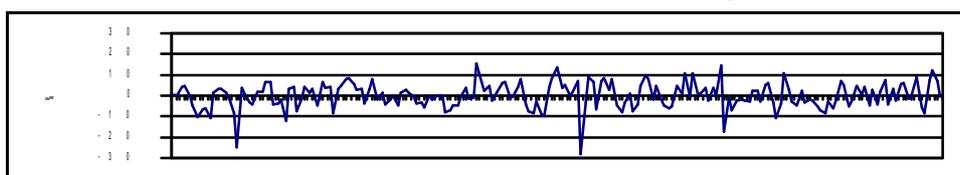


4) Les marchés à terme ne peuvent stabiliser les prix au delà de quelques mois et ont un coût élevé

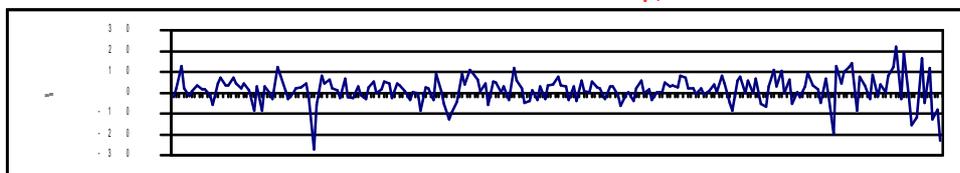
Les marchés à terme ne peuvent remédier à la baisse des prix agricoles au-delà de quelques mois, et encore à un coût élevé.

Surtout, les marchés à terme sont incompatibles avec toute politique de régulation des prix car les spéculateurs nécessaires sur ces marchés n'interviennent que s'il y a une forte volatilité des prix.

Variations des cours du blé CIF Rotterdam, 1984-2000



Variations mensuelles du Nasdaq, 1984-2000



Source : Tancrede Voituriez et Françoise Gérard (CIRAD, 2001)

5) Les projections de hausse des prix mondiaux à moyen terme sont démenties par les faits

Mais ces projections positives jouent un rôle politique évident pour faire baisser les prix en faisant anticiper aux producteurs des hausses les incitant à accroître leur production.

6) La plupart des prix agricoles mondiaux traduisent un taux de dumping élevé

Les produits agroalimentaires de base occidentaux sont exportés à des prix de dumping (voir diapos 70-75, 83, 121).

Au delà des subventions identifiables, les prix agricoles occidentaux intègrent un ensemble très vaste et imprécis d'aides publiques "non spécifiques", donc non agricoles, de la "boîte en or".

7) Les prix mondiaux sont manipulés par les oligopoles agroalimentaires et les Etats

Les prix agricoles mondiaux et intérieurs sont manipulés par les oligopoles agroalimentaires de plus en plus concentrés, industries agroalimentaires et grande distribution.

Les prix agroalimentaires mondiaux sont manipulés par les monopoles d'Etat et même par l'UE et les EU qui différencient fortement leurs subventions ou garanties de crédit à l'exportation selon les pays destinataires. Ainsi l'UE se vante de donner des subventions supérieures pour les exportations vers les pays ACP.

8) Les prix agricoles mondiaux prétendent être les "vrais prix"

Ils sont présentés comme les *vrais prix* car ils maximiseraient le "*bien-être économique*": en fait le *surplus du consommateur* n'existe pas car les bas prix agricoles ne sont pas transmis aux consommateurs.

Ils prétendent être les vrais prix car ils reflètent l'avantage comparatif des pays.

Mais quel est l'avantage comparatif d'un agriculteur sahélien produisant 1 tonne de mil vis-à-vis de son collègue français produisant 1000 tonnes de blé, et qui reçoit environ 57 000 € de subventions autorisées des boîtes bleue ou verte?

Les prix agroalimentaires mondiaux seraient les *vrais* prix parce que libellés en devises, notamment en dollars. Un argument avancé pour les PED à gros besoins en devises.

Les prix mondiaux ne tiennent pas compte des *défaillances du marché*, et ne les "internalisent" pas, en matière de sécurité alimentaire, de droits humains, en matière sociale, d'environnement et de sécurité sanitaire des aliments.

B – Les principales forces ayant réduit les prix agricoles : les subventions occidentales ou l'absence de gestion de l'offre ou les deux?

- 1) Dans quelle mesure les subventions occidentales sont-elles responsables des bas prix mondiaux?
- 2) Le rôle des gains de productivité dans la baisse des prix des produits agricoles tempérés
- 3) Les EU sont "faiseurs du prix mondial" pour les grains
- 4) Le rôle de la spécificité des marchés agricoles : l'inélasticité de l'offre et de la demande
- 5) Comment les exploitations des EU s'adapteraient à une forte réduction des prix et subventions
- 6) La même concentration des exploitations peut s'opérer dans l'UE
- 7) Les subventions des EU et de l'UE sont néanmoins une cause de leur dumping agricole

1) Dans quelle mesure les subventions occidentales sont-elles responsables des bas prix mondiaux?

Les PED et de nombreuses ONG (tel Oxfam) attribuent l'effondrement des prix mondiaux aux subventions agricoles du Nord dont ils exigent l'élimination immédiate, sans faire de différence selon que les produits bénéficiaires sont exportés ou non.

L'effondrement des prix des produits tropicaux, notamment depuis 1997 (avec un redressement depuis 2003-04, sauf pour le coton) montre bien que d'autres mécanismes que les subventions sont à l'oeuvre car le Nord n'en produit pas.

2) Le rôle des gains de productivité dans la baisse des prix des produits agricoles tempérés

La baisse à long terme des prix agricoles mondiaux tient en partie aux gains de productivité du travail et de rendement, du moins pour les produits tempérés (céréales, viandes blanches, lait), infiniment moins pour les produits tropicaux tels que le café et le cacao.

3) Les EU sont "faiseurs du prix mondial" des grains

Darryl Ray, Daniel de la Torre et Kelly Tiller de l'Université du Tennessee ont montré que les subventions des EU ne sont pas la cause de la baisse des prix mondiaux des "grains" (céréales, riz, oléagineux, protéagineux, coton) car leur suppression n'entraînerait à moyen terme qu'une très faible hausse des prix mondiaux : blé (0-1%), soja (0-1%), maïs (2-3%), coton (7-12%).

4) Le rôle de la spécificité des marchés agricoles : l'inélasticité de l'offre et de la demande

Cela résulte de la spécificité des marchés agricoles : faible réaction de la demande et de l'offre à la baisse des prix. Les consommateurs n'augmentent pas leur consommation et les producteurs ne réduisent pas leur production lorsque le prix baisse ou que les subventions disparaissent. Même si de nombreux producteurs font faillite, leurs terres sont reprises par d'autres plus efficaces ou changent de production mais continuent à produire.

5) Comment les exploitations des EU s'adapteraient à une forte réduction des prix et subventions

Une forte chute des prix et des subventions des EU se traduirait par une forte baisse du coût de production par 2 mécanismes :

- 1) une forte baisse du prix des terres: le foncier constitue 40% du coût de production des grains;
- 2) une baisse du prix de la mécanisation par hectare du fait des économies d'échelle dues à l'agrandissement des exploitations.

L'agriculture des EU copierait les méga-exploitations du Brésil ou d'Argentine et pourraient être aussi compétitives, mais avec des coûts sociaux et environnementaux considérables.

6) La même concentration des exploitations peut intervenir dans l'UE

Un rapport de l'université de Bonn de 2000 prévoit le même futur pour l'UE : *"Puisque seules les exploitations atteignant un degré minimum de compétitivité internationale survivront dans les marchés libéralisés à long terme... un objectif clé de la PAC devrait être de contribuer à la compétitivité internationale d'un noyau d'exploitations commerciales dans les zones les plus adaptées d'Europe"*. (http://europa.eu.int/comm/agriculture/publi/archive/index_en.htm)

7) L'UE est aussi responsable de la baisse des prix

L'UE a aussi contribué à la baisse des prix mondiaux de l'orge, du seigle et des produits laitiers puisqu'elle en est le 1er exportateur ainsi que du sucre et du blé (2ème exportateur), sans oublier les viandes, compte tenu du dumping afférent à l'exportation à des prix très inférieurs au coût de production par suite soit des subventions à l'exportation (produits laitiers, céréales, sucre), soit des aides directes afférentes aux exportations (céréales, viandes et PL), soit d'une forte protection à l'importation (permettant d'exporter le sucre C au prix mondial, très inférieur au coût de production comme l'a montré le panel sucre).

8) Les subventions des EU et de l'UE sont néanmoins une cause de leur dumping agricole

On peut donc admettre que la forte hausse des subventions agricoles du Nord a plus résulté qu'été la source de la chute des prix mondiaux, lié au démantèlement des mesures de gestion de l'offre depuis le Farm Bill de 1996 et, dans une moindre mesure, des réformes PAC depuis 2003.

Mais ce n'est pas parce que la suppression des subventions des EU et de l'UE aurait peu d'effet sur la hausse des prix mondiaux qu'elles ne restent pas une condition essentielle du dumping de leurs produits agricoles sur le marché mondial.

Car elles ont été la condition politique ayant permis la baisse des prix agricoles internes aux EU et dans l'UE au dessous des coûts de production sans remettre en cause radicalement la

prédominance des exploitations familiales – en compensant la baisse des revenus – qui n'auraient pas accepté autrement les fortes baisses des prix agricoles.

D'ailleurs l'UE et les EU ont élaboré ensemble l'AsA pour programmer ces baisses de prix, en les compensant par des subventions autorisées les rendant politiquement supportables.

Pour des analyses plus détaillées, consulter le site internet de Solidarité :

<http://solidarite.asso.fr/home/Agriculture06.php>

ou envoyer un courriel à Jacques Berthelot : berthelot@ensat.fr

Consulter aussi le dossier "Les échanges agricoles de l'Afrique sub-saharienne et les Accords de Partenariat Economique ACP-UE" avec 4 chapitres et 150 diapos :

I – L'impact de la libéralisation agricole en Afrique sub-saharienne

II – Comment les subventions internes aux producteurs de coton des EU ont ridiculisé l'initiative sur le coton des pays du C4

III – Les APE entre l'UE et les pays ACP sont criminels et leur négociation doit être stoppée

IV – Stratégie pour rebâtir l'AsA et les politiques agricoles de l'Afrique de l'Ouest sur la souveraineté alimentaire

IV – Stratégie pour rebâtir l'AsA et les politiques agricoles de l'Afrique de l'Ouest sur la souveraineté alimentaire